



telefoon 043-542311 292826
giro: 1242365

nieuwenhofstraat 1
6211 kg maastricht

Aan de gemeentearchivaris van Bergen o.Z.
de heer W.A.van Ham

Postbus 35
4600 AA BERGEN OP ZOOM

ons kenmerk: Nr.146-88/ER
behandeld door: Dokumentatie Limburg
bijlage(n) 33

uw kenmerk:
betreft: Zegels St.Lambert en Ste.Croix
datum: 9 februari 1988

Geachte heer Van Ham,

Bijgaand fotokopieën van een aantal artikelen over zegels van de
kapittels van St.Lambert en Ste.Croix te Luik.

Het betreft:

- E.Poncelet, Le martyre de saint Lambert et les sceaux, in: Bulletin de la société des bibliophiles liégeois, 5(1892-1899), 168-176;
- E.Brouette, Les sceaux utilisés au moyen âge par l'officialité liégeoise, in: Revue Belge de numismatique 107(1961), 185-190;
- A.Stassens-Vandael, Sceaux des chapitres des collégiales de Liège, du XIIe au XVe siècle, in: Revue Belge de numismatique 123(1977), 189-211;
- F.Clercx - Leonard-Etienne, Les sceaux du chartrier de l'abbaye de saint-Jacques de Liège, du XIIe au XVe siècle, in: Annales du 40e congrès de Liège de la Fédération archéologique et historique de Belgique, tome II, 1971-1972 467-482.

Van belang voor Nistelrode is ook nog: E.Poncelet, Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège, 2 delen, Brussel 1911.

In de hoop U hiermee voldoende geïnformeerd te hebben teken ik,
met vriendelijke groet,

E.Ramakers

STADSARCHIEF EN-BIBLIOTHEEK
MAASTRICHT

85063

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE
ET SUBSIDÉE PAR LE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE

DIRECTEURS :

MARCEL HOC, D^r JULES DESNEUX,
PAUL NASTER, JACQUELINE LALLEMAND

TOME CVII - 1961

BRUXELLES
5, RUE DU MUSÉE

LES SCEAUX UTILISÉS AU MOYEN ÂGE PAR L'OFFICIALITÉ LIÉGEOISE

(PLANCHE IX)

Hugues de Pierrepont, évêque de Liège de 1200 à 1229, fut le créateur de l'officialité en son diocèse (1). Déléguant un juge ecclésiastique pour exercer en son nom la juridiction spirituelle contentieuse et criminelle, il ne faisait en cela qu'imiter les titulaires des évêchés du nord et du centre de la France où l'officialité apparaissait entre 1160 et 1200 (2). Outre les causes qui le compétaient directement, ce tribunal jugeait en appel des affaires déferées en première instance aux archidiaques. C'était aussi un bureau d'enregistrement (3).

Le plus ancien diplôme où apparaissent les noms et le titre des officiaux de l'évêque de Liège est un acte de 1214, par lequel ceux-ci font connaître une donation de Wédric de Comblain à l'abbaye du Val-Saint-Lambert. Le document, qui repose dans le fonds de cette abbaye aux Archives de l'État à Liège, bien que cité à plusieurs reprises (4), n'a pas été édité (5). Une autre chartre, de dix

(1) É. PONCELET, *Actes des princes-évêques de Liège. Hugues de Pierrepont*, Bruxelles, 1946, Introd., p. LI-LII.

(2) P. FOURNIER, *Les officialités au Moyen Âge*, Paris, 1879, p. 4-6. Pour le diocèse de Liège on pourra consulter avec prudence J. PROOST, *Les tribunaux ecclésiastiques en Belgique*, dans *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXVIII, 1872, p. 5-93, et E. POULLET, *Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liège*, dans *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique*, XXXVIII, 1874, *passim* et principalement p. 41, 48-49. Le premier de ces ouvrages a fort vieilli : quant au second, il ne fait qu'effleurer le sujet.

(3) É. SCHOOLMEESTERS, *Les officiaux des évêques de Liège jusqu'au XVI^e siècle*, dans *Leodium*, VII, 1908, p. 114.

(4) É. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 115. — É. PONCELET, *op. cit.*, p. LII. — É. BROUETTE, *Additions à la liste des officiaux des évêques de Liège au Moyen Âge*, dans *Leodium*, XLV, 1958, p. 49.

(5) Analyse dans J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire analytique et chronologique des archives de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, lez-Liège*, Liège, 1875, n^o 48.

ans postérieure, puisqu'elle est datée du 28 septembre 1224, est le deuxième diplôme où l'on trouve le titre d'official. Non dénommés, le ou les titulaires scellent l'acte par lequel l'église Saint-Lambert de Liège acquiert des terres sises à Hermalle par donation du seigneur d'Argenteau (6).

A ces deux chartes append sur double queue de parchemin le sceau dont usaient alors les titulaires de l'officialité. La galette de cire de la plus ancienne empreinte est de couleur brune teintée de rouge, la seconde est de cire vierge. En forme de navette, de 70 mm de haut et 52 mm de large, le sceau a un type représentant trois tours d'église de style roman, celle du centre étant plus haute et plus large que les deux autres. Elles sont toutes trois coiffées d'un toit à double rampant. Le fenestrage des tours semble être une ouverture étroite à chaque étage, soit trois à la tour centrale et deux aux tours latérales. Ces tours émergent d'un édifice dont le toit, en arc de cercle, est supporté par deux colonnes à chapiteau. Au centre, se trouve un motif de forme oblongue au champ guilloché et coupé en deux verticalement. La légende se lit :

* SIGILLVM · PALA[TII] · LEOODIENSIS.

Schoonbroodt y a vu avec raison le sceau « dont se servait l'évêque quand il exerçait le pouvoir judiciaire dans le plaid de l'Anneau du Palais » (7). Le fait qu'en 1214, l'officialité n'ait pas de sceau propre — ce qui au début du XIII^e siècle était contraire aux habitudes de toute institution fonctionnant normalement — indique clairement que l'on se trouve en présence de l'extrême début de l'existence de ce tribunal. Mais que, dix ans plus tard, le même sceau soit encore utilisé semble assez étonnant. Il faut vraisemblablement y voir le signe que l'officialité et l'Anneau du Palais n'avaient pas encore leurs attributions nettement distinctes. Sans doute, les officiaux, qui tiraient tout pouvoir de la personne de l'évêque — *auctoritas domini episcopi qua fungimur* rappellent-ils dans l'acte de 1214 —, n'ont-ils pas voulu ou n'ont-ils pas pu marquer par l'usage d'un sceau leur indépendance institutionnelle.

(6) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert*, Liège, 1863, n° 46. — S. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. I, Bruxelles, 1893, p. 210-211.

(7) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire... du Val-Saint-Lambert*, p. 115.

Si le sceau représente une église, on peut se demander de quel édifice il s'agit. Les monuments romans à trois tours d'importance inégale qui, en réalité, devaient être un avant-corps flanqué de deux tourelles, dont le graveur a modifié le rapport des masses, ne manquent pas à Liège et dans le diocèse. Citons, dans la capitale épiscopale, Saint-Jean l'Évangéliste (8), Saint-Denis (9), et, peut-être, Saint-Martin (10) et, dans la région, les collégiales de Notre-Dame à Maastricht (11), de Saint-Hadelin à Celles (12) et de Saint-Feuillien à Fosses (13). Iconographiquement il n'y a pas de raison de reconnaître l'une plutôt que l'autre. Logiquement, toutefois, il doit s'agir de l'église de l'évêque, la cathédrale Saint-Lambert, symbole de la puissance épiscopale. Ainsi, on trouve l'église cathédrale représentée dans les sceaux des officiaux de Cambrai (14).

On sait que la cathédrale romane de Liège avait été dédiée le 28 octobre 1015. En 1185, le 26 ou 28 avril, un effroyable incendie la ravagea. Treize jours durant l'édifice fut la proie des flammes. Il fut entièrement détruit (15). L'œuvre de restauration fut lente. Elle ne fit guère de progrès jusqu'au XIII^e siècle. Les troubles et la disette financière qui en résultait ne se prêtaient pas à des dépenses somptuaires. Cependant, le 7 septembre 1189, déjà, une partie de l'église, restaurée, fut consacrée par l'archevêque de Cologne et livrée au culte. Mais ce ne fut qu'au milieu du XIII^e siècle que la cathédrale gothique fut terminée dans son ensemble (16).

(8) F. BONIVER, *L'église Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, Liège, 1959 (*Feuilleton archéologique de la Société royale « Le vieux Liège »*).

(9) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, Liège, 1925, p. 515-525. — N. FRAIKIN, *L'église Saint-Denis à Liège*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, V, 1954, p. 1-140. — F. BONIVER, *L'église Saint-Denis à Liège*, Liège, 1956 (*Feuilleton cité*).

(10) Ch. HAAREN, *La basilique Saint-Martin à Liège*, Liège, 1930. — R. FORGEUR, *La basilique Saint-Martin à Liège*, Liège, 1956 (*Feuilleton cité*).

(11) J. HABETS, *Historische beschrijving der kerke van O. L. Vrouw te Maastricht*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, XXIII, 1886, p. 325-345.

(12) R. LEMAIRE, *Les origines du style gothique en Brabant*, t. I, Bruxelles et Paris, 1906, p. 45-47.

(13) R. MAERE, *La tour de la collégiale de Fosses*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, XLIII, 1939, p. 198-226.

(14) G. DEMAX, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, Paris, 1873, n° 5971-5974.

(15) Th. GOBERT, *op. cit.*, t. III, 1926, p. 458-463.

(16) *Annales Sancti Jacobi*, édition J. ALEXANDRE, Liège, 1874, p. 111. —

Or, il est clair que la matrice du sceau que nous étudions fut gravée vers cette époque. En témoignent aussi bien la forme franchement en navette (17) que les caractères onciaux de la légende (18). Ces deux indices font remonter l'exécution du travail aux environs de l'an 1200.

On aurait donc dans ce sceau une image de la façade de l'ancienne cathédrale romane, hélas fortement modifiée par l'artiste, et cela volontairement ou involontairement par mauvais souvenir ou incapacité. C'est là un document unique, de toute façon intéressant, car si l'on est bien renseigné par les fouilles sur le plan de l'édifice, on ne peut qu'en supputer l'élévation.

Quant au dessin oblong représenté dans la partie inférieure du sceau et, semble-t-il, à l'avant-plan de l'image, son identification peut se faire par la connaissance d'un événement historique intéressant la vie religieuse de Liège. Nous ne sommes certainement pas en présence d'une représentation du porche de la cathédrale, ce qu'on pourrait croire, l'Anneau du Palais étant le tribunal de la Porte, ni d'un manuscrit ouvert ou fermé et vêtu d'une reliure. L'objet, bien que se présentant à nos yeux d'une manière imprécise, paraît beaucoup plus être une orfèvrerie en métal précieux, le guilloché figurant les émaux ou les nielles. Il faut savoir que la châsse de saint Lambert, sauvée du désastre de 1185, fut transférée solennellement, le 17 septembre 1197, dans la cathédrale partiellement réouverte au culte depuis huit ans. A cette occasion, un nouveau baldaquin recouvert d'or et d'argent avait été confectionné pour renfermer la châsse du protecteur de la cité et d'autres reliques (19).

Ceci nous porte à croire que cet objet d'art, symbole à la fois religieux et patriotique, dont devaient être fiers, à juste titre, l'évêque Albert de Cuyck, prédécesseur de Hugues de Pierrepont (1194-1200), le Chapitre cathédral et l'ensemble du clergé liégeois, trouvait tout naturellement sa place dans le type du sceau étudié : la cathédrale et la « fierte » du saint patron, c'est bien dans la ligne

GILLES D'ORVAL, édition I. HELLER, *M.G.H.*, SS., t. XXV, Hanovre, 1880, p. 43. — TH. GOBERT, *op. cit.*, t. III, 1926, p. 458-463.

(17) Le premier évêque de Liège à posséder un sceau où l'ovale le cède à la forme en navette fut Albéron de Chinoy (1135-1145). É. PONCELET, *Les sceaux et les chancelleries des princes-évêques de Liège*, Liège, 1938, p. 161.

(18) G. DEMAY, *La paléographie des sceaux*, Paris, 1881, p. 4-5.

(19) *Annales Sancti Jacobi*, p. 149. — GILLES D'ORVAL, p. 115-116. — TH. GOBERT, *loc. cit.*

de l'iconographie symbolique du moyen âge. Évidemment, ce n'est là qu'une hypothèse, elle nous paraît cependant assez logique.

* * *

Le second sceau dont se servirent les officiaux de l'évêque de Liège et, en réalité, le premier que l'officialité eut en propre, est conservé à de multiples exemplaires. L'inventaire complet ferait l'objet d'une longue heuristique qui dépasse le cadre de cette notice. On en tirerait, d'ailleurs, peu de profit. Voici les dates des actes où append un exemplaire de ce sceau, étant entendu que nous avons limité l'énumération aux fonds les plus importants des Archives de l'État à Liège (20) :

| CATHÉDRALE | COLLÉGIALE ST-DENIS | COLLÉGIALE ST-JACQUES | COLLÉGIALE ST-MARTIN | ARR. DU VAL- ST-LAMBERT |
|---------------|------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1256 | 11 fév. 1248 | 22 juil. 1288 | 22 avril 1258 | 28 mars 1242 |
| 13 fév. 1259 | 21 sept. 1252 | | | avril 1247 |
| 25 avril 1265 | 4 mars 1273 | | | 5 avril 1250 |
| 14 nov. 1267 | 1276 (21) | | | 23 mai 1251 |
| 10 mai 1270 | | | | 28 fév. 1252 |
| 3 déc. 1271 | | | | 25 fév. 1257 |
| 1 août 1277 | | | | 1263 |
| 13 janv. 1295 | | | | 23 juin 1265 |
| 13 nov. 1297 | | | | 1269 (22) |
| 3 juin 1306 | | | | 20 avril 1271 |
| 27 déc. 1318 | | | | 20 mars 1272 |
| 2 oct. 1319 | | | | 17 avril 1278 |
| 1 juil. 1334 | | | | 10 déc. 1284 |
| | | | | 10 juin 1295 |
| | | | | 5 janv. 1299 |
| | | | | 1481 |

Mais nous tiendrons également compte d'un exemplaire reposant aux Archives Générales du Royaume dans le chartrier de l'abbaye de Villers et appendu à une charte de mars 1236 (23). Cette empreinte est la plus ancienne conservée. Elle témoigne d'un changement de matrice intervenu entre 1224 et 1236.

(20) D'après un relevé sur fiches aux Archives de l'État à Liège.

(21) Trois exemplaires.

(22) Quatre exemplaires.

(23) É. BROUETTE, *op. cit.*, p. 50. — Analyse de l'acte dans G. DESPY, *Inventaire des archives de l'abbaye de Villers*, Bruxelles, 1959, n° 129.

De par le tableau ci-dessus l'emploi de ce sceau fut constant au moyen âge. Il fut encore utilisé au XVI^e siècle, comme en témoigne notamment une empreinte datant de 1552 des Archives départementales du Nord, à Lille (24). En forme de navette, il a 68 mm de haut et 48 mm de large. On y voit la façade d'une église gothique à deux tours. Ici, il n'y a aucune difficulté dans l'identification de l'édifice : il s'agit de la nouvelle cathédrale Saint-Lambert. Tours géminées de gothique primaire et portail à fronton triangulaire déterminant la silhouette caractéristique de la cathédrale liégeoise. La légende se lit : S' HOBILIS SEDIS LEODIEZ SIS.

Si l'on est pauvre en représentations iconographiques de la façade du monument, sont cependant formelles à cet égard une gravure anonyme du XVIII^e siècle (25) et celle de J. Dreffe, artiste liégeois qui vécut de 1737 à 1810. Cette dernière œuvre est conservée au musée communal de Verviers et représente la façade de Saint-Lambert déjà entamée par la pioche des démolisseurs (26).

Objet d'orgueil de la part des Liégeois et nouveau siège du pouvoir épiscopal, il était naturel que cet édifice figurât sur le sceau de l'officialité. Cependant les tours étaient-elles achevées en 1236, *terminus ad quem* de la confection de la matrice ? L'orfèvre a-t-il œuvré *de visu*, a-t-il connu les plans en élévation, a-t-il, au contraire, imaginé ce que seraient les tours d'après les constructions déjà réalisées ? Ce problème ne semble pas pouvoir être résolu par l'examen, même attentif, des empreintes subsistantes. Quant aux sources historiques, elles ne nous renseignent pas mieux à ce sujet. On ignore quand exactement cette partie du monument fut achevée. Gravé d'après nature en entier ou partiellement, de toute façon nous avons là le plus ancien document iconographique concernant la cathédrale gothique de Saint-Lambert.

En conclusion, l'officialité de l'évêque de Liège utilisa au cours du moyen âge et successivement deux sceaux, dont le premier ne lui appartenait pas en propre. Ces deux sceaux sont des documents iconographiques de valeur, car ils sont, sans doute, des représentations plus ou moins fidèles des cathédrales romane et gothique de Saint-Lambert.

Namur.

Émile BROUETTE.

(24) G. DE MAY, *op. cit.*, t. II, n° 5976.

(25) Th. GOBERT, *loc. cit.*

(26) Reproduite dans J. LEJEUNE, *La principauté de Liège*, Liège, 1948, p. 190.

MÉLANGES

Notes et Documents

Une piécette de bronze avec contremarque trouvée à Liberchies. — Le site gallo-romain des Bons Villers qui s'étend de part et d'autre de la chaussée romaine fait depuis longtemps l'objet de fouilles systématiques. Les recherches effectuées par M. P. CLAES et moi-même, avec quelques collaborateurs, ont été signalées dans un article préliminaire publié par nous dans le *Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire* (LXIX, 1958, p. 67-74) sous le titre « Fouilles exécutées dans le site gallo-romain des Bons Villers (Liberchies) ». Nous y mentionnons, entre autres résultats, dix monnaies romaines récoltées dans la couche arable, et nous y rappelons les fouilles anciennes dues à KAISIN et ses collaborateurs, qui ont permis de trouver des monnaies de la même époque.

Mais nos travaux se poursuivent d'année en année, de sorte que le total de monnaies ainsi récoltées atteint actuellement 25 pièces, dont 13 dans la couche archéologique et 12 dans la couche arable. De cet ensemble, 22 pièces appartiennent aux trois premiers siècles de l'Empire romain ; les autres sont : une gauloise, un denier de la République, enfin la piécette qui fait l'objet de la présente note.



FIG. 1.

L'article précité donne en page 68 un croquis topographique du site gallo-romain, et en particulier l'emplacement du lieu dit « Fontaine des Turcs », où se trouve une source. A cet endroit et avec la coopération de M. A. Cox, nous avons mis au jour les vestiges d'une construction de 11 x 22 mètres, d'époque romaine ; c'est au-dessus de ces vestiges que nous avons trouvé la piécette, dans la couche archéologique (Liberchies, Cadastre Section B, parcelle 170°).



FIG. 2.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LE HAUT PATRONAGE
DE S. M. LE ROI
PAR LA
SOCIÉTÉ ROYALE
DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE
AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA CULTURE FRANÇAISE
ET DU
MINISTÈRE VAN NATIONALE OPVOEDING
EN NEDERLANDSE CULTUUR

UITGEGEVEN
ONDER DE HOGE BESCHERMING
VAN Z. M. DE KONING
DOOR HET
KONINKLIJK BELGISCH
GENOOTSCHAP VOOR NUMISMATIEK
MET DE FINANCIËLE HULP VAN HET
MINISTÈRE VAN NATIONALE OPVOEDING
EN NEDERLANDSE CULTUUR
EN HET
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA CULTURE FRANÇAISE

DIRECTEURS :

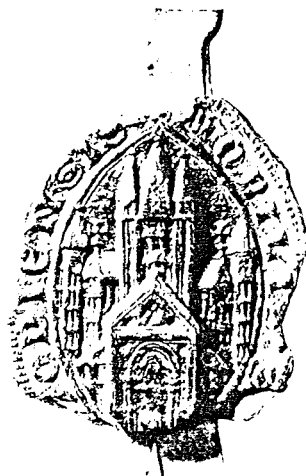
PAUL NASTER, ÉMILE BROUETTE,
JEAN JADOT, TONY HACKENS

CXXIII - 1977



BRUXELLES

BRUSSEL



Clichés A. É. Liège

SCEAUX UTILISÉS AU MOYEN AGE PAR L'OFFICIALITÉ LIÉGEOISE

ANNE STASSENS-VANDAEL

SCEAUX DES CHAPITRES
DES COLLÉGIALES DE LIÈGE,
DU XII^e AU XV^e SIÈCLE (1)

(Planches X-XIII)

Dans un premier article nous avons présenté quelques sceaux de prévôts et de doyens des chapitres de Liège (2). Voici, cette fois, une sélection de sceaux capitulaires illustrant de façons évidente la richesse sigillographique des chartriers liégeois (3). Quoique bien connus des historiens qui se penchent sur le passé de la cité, les sceaux de ses sept collégiales : Saint-Barthélemy, Sainte-Croix, Saint-Denis, Saint-Jean, Saint-Martin, Saint-Paul, Saint-Pierre, n'ont pas encore à ce jour fait l'objet d'une publication d'ensemble. Les recherches portent ici sur vingt-six empreintes : grands sceaux, sceaux aux causes et contre-sceaux. Traités individuellement, les exemplaires sont choisis en fonction de leur bonne conservation. Un index récapitulatif signale en annexe la présence des différents sceaux sur les actes liégeois. Dans l'inventaire qui suit, les documents sont classés selon leur appartenance aux institutions et par ordre chronologique. Une matrice de sceau conservée au Musée dio-

(1) Les sceaux du chapitre de la cathédrale Saint-Lambert feront l'objet d'un prochain article.

(2) A. VANDAEL, *Sceaux de prévôts et de doyens des chapitres de Liège du XII^e au XV^e siècle*, dans *RBN*, CXXI, 1975, p. 135-155.

(3) Comme pour le précédent article, cette sélection de sceaux est extraite d'un mémoire de licence rédigé sous la direction de M. le professeur J. Stiennon et présenté devant le jury de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège (section Histoire de l'art et Archéologie). L'illustration en est due également à M. J. Mertens. Le dépouillement des actes est limité aux fonds liégeois, c'est-à-dire aux archives de l'État et à celles de l'Évêché.

césain de Liège est exclue de l'inventaire à cause de son caractère douteux ; elle est décrite en note.

Du point de vue iconographique, les sceaux étudiés offrent beaucoup d'intérêt. Les plus anciens montrent le saint patron en pied ou à mi-corps, présentant le livre des Évangiles et donnant la bénédiction, symboles de sa mission évangélisatrice. Sur le premier sceau du chapitre, saint Martin est représenté comme évêque de Tours, fait peu fréquent dans son iconographie (4). Certains caractères complètent déjà la physionomie des saints personnages : barbe et calvitie de saint Paul, barbe et tonsure de saint Pierre comme premier prêtre chrétien (5). Dès le début du XIII^e siècle apparaissent les attributs évoquant leur martyre, tandis que la deuxième moitié du siècle voit se multiplier les épisodes hagiologiques. Ainsi voit-on saint Barthélemy armé d'un coutelas et revêtu de sa peau d'écorché en guise de manteau (6) ; saint Pierre tenant, outre les clés, la croix de son supplice (n° 26) ; saint Paul brandissant l'épée ; le martyre de la décollation de saint Denis ; saint Jean jeune et imberbe écrivant son évangile, scène particulièrement intéressante et touffue du point de vue iconographique sur le deuxième sceau du chapitre (n° 11) ; la conversion de saint Paul sur le chemin de Damas ; le partage du manteau de saint Martin, et deux épisodes de la vie de saint Pierre peu illustrés : l'apôtre foulant aux pieds son persécuteur (n° 21) (7) ou favorisé d'une apparition céleste (n° 25). Cette dernière scène, très originale, ne fut représentée, selon L. RÉAU (8), qu'à la fin du Moyen Âge, lors de la célébration des mystères. L'aigle, symbole bien connu de l'évangéliste Jean, l'accompagne dans certaines de ses représentations ou le remplace sur des sceaux plus petits, tandis que l'Église est figurée par sainte Hélène présentant le calice et la croix, telle qu'on la voit fréquemment dans l'art mosan (9). Le geste de sa main

(4) L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. III, *Iconographie des saints*, t. II, Paris, 1958, p. 905 sv.

(5) L. RÉAU, *op. cit.*, t. II, p. 1035-39 et p. 1084.

(6) L. RÉAU, *op. cit.*, t. I, p. 181.

(7) Le même type de figuration a déjà été rencontré pour saint Paul, voir *RBN*, CXXI, 1975, p. 151, n° 20.

(8) L. RÉAU, *op. cit.*, t. II, p. 1090-91.

(9) Voir Fr. CLERCX, *Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège, du XIII^e au XV^e siècle*, dans *Annales des congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1971, p. 469.

voilée, geste de respect, s'observe également sur deux sceaux de Saint-Barthélemy (n°s 2 et 3), sur le premier sceau du chapitre de Saint-Pierre et sur le contre-sceau de Saint-Paul (n°s 23 et 20) (10).

En plus de leur intérêt iconographique, les sceaux décrits ne manquent certes pas de valeur du point de vue artistique.

Parmi les plus anciens sceaux capitulaires, encore rudimentaires, se distinguent le sceau du chapitre de Sainte-Croix, d'un hiératisme byzantin, le sceau de Saint-Jean dont le dessin ovoïde des draperies et le dynamisme des courbes évoquent les plus beaux manuscrits et les orfèvreries de l'art mosan (11), les sceaux des chapitres de Saint-Paul et de Saint-Pierre. À propos de ces derniers sceaux, si proches par la représentation du vêtement et la réalisation du modelé, il est permis de conclure à la confection des matrices dans un même atelier d'orfèvre (n°s 17 et 23). Plusieurs sceaux des XIII^e et XIV^e siècles sont à distinguer pour la souplesse des lignes et la finesse de la gravure comme le sceau de Saint-Denis (12), le troisième sceau de Saint-Paul, le second sceau de Saint-Jean ; pour l'élégance du dessin ou la maîtrise technique, le deuxième sceau de Saint-Paul, les sceaux aux causes de Saint-Martin et de Saint-Jean. Les sceaux du XV^e siècle sont ornés de gracieux rinceaux.

CHAPITRE DE SAINT-BARTHÉLEMY

1. Premier sceau. (Planche X).

Sceau en navette (h. : 80 mm, l. : 60 mm) en cire vert bronze-vernici, appendu sur double queue de parchemin à un acte du 17 décembre 1242 (A.É.L., chartrier de Saint-Lambert, pièce n° 171) (13). Deux autres empreintes du même sceau se trouvent dans le même

(10) Ce geste est fréquemment illustré par l'art mosan. — Fr. CLERCX, *op. cit.*, p. 469.

(11) Notamment l'initiale ornementée du dernier Évangile de la Bible de Francon tant par le mobilier que par l'attitude de l'apôtre. — Voir J. COLLON-GEVAERT, *Étude sur les miniatures mosanes prégothiques*, dans *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, V, 1945, p. 41, fig. 18. — Voir aussi J. STIENNON, dans *Rhin-Meuse, Art et civilisation, 800-1400*, Bruxelles et Cologne, 1972, p. 55.

(12) Rapproché des œuvres de Nicolas de Verdun par J. STIENNON, *op. cit.*, p. 45.

(13) J. G. SCHOONBROOFT, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1863, p. 45.

chartrier (voir Annexe, p. 208). L'archaïsme de ce sceau atteste une origine du début du XII^e siècle. Type hagiographique : saint Barthélemy, en pied et de trois quarts vers la droite, tient un livre fermé contre lui à gauche et élève la main droite en un geste de bénédiction, trois doigts tendus. Sa jambe droite se plie légèrement. L'allongement de son visage qu'encercle le nimbe, est accentué encore par une barbiche pointue. Le saint semble coiffé avec une frange. Son vêtement blousant, repris sur le côté, se répartit en plis divergents épousant de près le corps.

Légende inscrite à même le champ [E]JSCS BARTHOLOMEVS APLS Bonne conservation de l'empreinte grâce à un épais collet. Sceau décrit de façon détaillée par Fr. CLERCX-LÉONARD-ÉTIENNE, *Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège, du XIII^e au XV^e siècle*, mémoire de licence, Liège, 1966, ms dactyl., p. 31. Coll. sigill. des A.G.R., n° 13797. Souplesse dans la silhouette du saint, mais expression figée de son visage.

2. Second sceau. (Pl. X).

Sceau en navette (h. 60 mm, l. 38 mm), de cire brune, appendu sur cordon de fil vert à un acte du 2 octobre 1395 (A.É.L., chartrier de Saint-Denis, pièce n° 306). La création de la matrice de ce sceau doit se situer entre 1258 et 1322, dates de la dernière utilisation du premier sceau et du premier emploi du deuxième sceau dans les chartiers liégeois (voir Annexe, p. 209) mais il semblerait tant par l'image que par la légende, que ce sceau appartienne encore au XIII^e siècle. Type hagiographique : saint Barthélemy, en pied et de face, portant le nimbe et les cheveux mi-longs et ondulés, tient un coutelas à droite et présente un livre fermé de son autre main voilée. Son vêtement, en deux parties, forme des plis, cassés par devant. Sa cape retombe plus souplement de part et d'autre sur les avant-bras, tandis que la tunique aux mouvements verticaux, laisse deviner le genou droit plié. Légende bordée d'un double filet : S (ΑΑΑΛ[IE:] B[ARTHO]ΛΟΜΑ[Ι]ΛΕΟΔΙ[Α]ΝΣ Cassure ressoudée dans la partie inférieure du sceau et bord ébréché. Coll. sigill. des A.G.R., n° 13374. Les proportions sont inexactes mais l'artiste a tiré un bel effet décoratif du fond losangé et du jeu varié des plis du vêtement.

3. Sceau aux causes

Sceau orbiculaire (diam. : 30 mm), appendu sur cordons de soie verte à un acte du 16 juillet 1337 (A.É.L., chartrier de Saint-Denis, pièce n° 111). C'est la seule empreinte de ce sceau conservée dans les chartiers liégeois. Fort ressemblant dans sa réalisation au deuxième sceau du chapitre, on peut le dater de la même époque. Type hagiographique : saint Barthélemy, nimbé, le visage encadré par une longue chevelure souple, apparaît à mi-corps sur le fond gaufré et ponctué du sceau. De la main droite, il appuie un glaive contre son épaule, de la gauche voilée, il présente un livre fermé. Son vêtement, dont il relève un pan, est disposé en gros plis lourds. Légende cerclée d'un double filet [S BA]RT H O L U' T D : A P V S T [S] Bord droit de l'empreinte brisé. Coll. sigill. des A.G.R., n° 13374. Grand soin apporté au texte de la légende, au décor et aux draperies.

CHAPITRE DE SAINTE-CROIX

4. Sceau⁽¹⁾. (Pl. X).

Sceau ovale dans la moitié inférieure, en navette dans la moitié supérieure (h. : 70 mm, l. : 55 mm), en cire brune, appendu sur cordon de fil vert à un acte de 1395 (A.É.L., chartrier de Saint-Denis, pièce n° 306). Il apparaît dans les chartiers liégeois en 1242,

(1) Une matrice de bronze, conservée au Musée diocésain de Liège, est également considérée comme sceau de la collégiale Sainte-Croix de Liège, au XIII^e siècle : sceau en navette (h. 56 mm, l. 35 mm), de type hagiographique le Christ, de face, couronné d'épines, porte des deux mains une grande croix. Il appuie l'instrument de son supplice contre l'épaule droite et se penche légèrement sous le poids. L'attitude du Christ est bien observée et pleine d'intensité dramatique. Légende précédée d'une croisette et bordée d'un double filet : S NOVUM CAPITULLSCE CRUGIS Si cette matrice date effectivement du XIII^e siècle, elle ne peut être liégeoise, étant donné que le sceau du XIII^e siècle est appendu aux chartes liégeoises jusqu'en 1395. On ne peut cependant pas dater du XV^e siècle ce nouveau sceau, à la fois à cause de son image, du type des caractères de la légende et de sa présentation. Il faut donc éliminer la possibilité d'appartenance de ce sceau à la collégiale de Sainte-Croix de Liège et probablement même son authenticité. Brève description dans R. FONGEUX, *Catalogue du Musée diocésain de Liège, Supplément dactyl.*, Bibliothèque de l'Université de Liège, p. 8, n° 674.

et est utilisé jusqu'en 1395 (voir Annexe, p. 209). Il ne fait pas de doute que la matrice est plus ancienne et date probablement de la première moitié du XI^e siècle. Type hagiographique : une dame figurée de face, à mi-corps, tient une grande croix de la main droite et un calice de la gauche. La coiffure courte est garnie d'une couronne et entourée d'un nimbe bordé d'un perlé. Le visage plat a une expression méditative. La dame porte une espèce de pèlerine courte ourlée d'un large ruban, par-dessus sa robe brodée de galons et de cabochons. De part et d'autre du cou, mot ECCL'IA identifiant l'église, interrompu entre les deux C. Les mains aux doigts longs et déliés retiennent un voile dessinant une profonde arabesque. Légende bordée d'un double filet, précédée d'une croisettes SIGILLV[M] ECC[L]ES[IE SA]NCTE [CRV]CIS : Empreinte usée et bord ébréché. Description succincte par G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, p. 261, n° 2.369. Description détaillée et reproduction photographique dans Fr. CLERCX-LÉONARD-ÉTIENNE, *Les sceaux des chartriers de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège, du XII^e au XV^e siècle*, dans *Annales des congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1971, p. 168-169, n° 2. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13806. La dame de taille élancée a le port altier. La beauté et l'harmonie des lignes souples, bien réparties dans le champ, donnent à ce sceau un équilibre parfait.

5. Contre-sceau. (Pl. X).

Exemplaire imprimé au revers d'un sceau de cire brune, appendu sur cordon de fil rouge à un acte du 16 juillet 1337 (A.É.L., chartrier de Saint-Denis, pièce n° 141) (15). Sceau orbiculaire (diam. : 30 mm) apparaissant en 1322 dans les chartriers liégeois (voir Annexe, p. 209). Comme le sceau du chapitre ne porte pas de contre-sceau avant cette date, on peut penser qu'il s'agit d'une des premières utilisations de la matrice. Type de fantaisie : deux anges aux cheveux courts, nimbés, sont représentés jusqu'aux genoux, face à face. Vêtus d'une tunique aux manches larges, ils élèvent ensemble une croix. Leur aile extérieure pend dans le dos, l'autre se déploie par derrière, en encadrant la croix. Légende bordée d'un double filet torsadé et précédée d'une étoile : LEODIONISIS

(15) St. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège (826-1390)*, t. III, Bruxelles, 1893-1900, p. 108-109, n° 114.

Bonne conservation de l'empreinte. Description brève par G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, p. 261, n° 2369. Coll. sigill. des A.G.R., n° 13369. Les figures symétriques, avec leurs ailes gracieuses, s'adaptent parfaitement au champ rond et restreint du contre-sceau et créent une image décorative.

CHAPITRE DE SAINT-DENIS

6. Sceau. (Pl. X).

Sceau orbiculaire (diam. : 55 mm) de cire vert bronze, appendu sur double queue de parchemin à un acte du 17 décembre 1242 (A.É.L., chartrier de Saint-Lambert, pièce n° 171) (16).

Ce sceau déjà plus élaboré que les précédents, ne se voit pas dans les chartriers liégeois avant l'année 1221, début probable de son utilisation (voir Annexe, p. 209). Type hagiographique : saint Denis décapité, avance vers la gauche, le corps légèrement rejeté en arrière, portant dans les mains sa tête nimbée. Les jambes se plient, celle de droite avancée, tandis que les pieds se meuvent dans l'espace réservé à la légende. De la tête du martyr, très grosse, jaillit le sang, ainsi que du col. Le champ est constellé d'étoiles. La robe longue et légère, resserrée à la taille et garnie d'un orfroi, suit les mouvements du corps, les plis fins se groupant entre les jambes et par derrière. Légende cerclée d'un double filet et précédée d'une croisettes. • SANCTUS • DIONISIS TII Bord ébréché. Ce sceau a été décrit dans le mémoire cité de Fr. CLERCX, p. 94. Coll. sigill. des A.G.R., n° 13099. Le dessin est à la fois plein de grâce et de dynamisme. La démarche, bien que difficile, reste souple, les proportions sont justes.

7. Contre-sceau (Pl. X).

Contre-sceau orbiculaire (diam. : 25 mm) imprimé au revers d'un sceau de cire brune, appendu sur double queue de parchemin à un acte de mars 1322 (A.É.L., chartrier de Saint-Lambert, pièce

(16) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1863, p. 45, n° 164. Très bonne conservation de cette empreinte.

n° 561) (17). En 1253, le sceau du chapitre de Saint-Denis ne possède pas encore de contre-sceau. Par contre, on peut le voir deux fois en 1263, date proche sans doute de sa confection (voir Annexe, p. 209). Type hagiographique : la tête mitrée du saint occupe le champ du contre-sceau. Un amict borde l'encolure et des fanons pendent à la mitre dessinée de trois quarts. Légende cerclée d'un double filet et précédée d'une croix : $S \cdot \pi \cdot \rho \cdot \alpha \cdot \tau \cdot \upsilon \cdot \varsigma \cdot \delta \cdot \gamma \cdot \theta \cdot \rho \cdot \iota \cdot \varsigma \cdot \iota \cdot \upsilon \cdot \varsigma$ Travail de facture médiocre.

8. Sceau aux causes (Pl. X).

Sceau orbiculaire (diam. : 35 mm) de cire brune, appendu sur double queue de parchemin à un acte du 25 juin 1342 (A.É.L., chartrier de Saint-Denis, pièce n° 159) (18). Il semble que ce sceau n'ait pas été utilisé ou l'ait été rarement avant cette date. On n'en trouve aucune empreinte antérieure dans les chartiers liégeois, mais elles se multiplient dans la suite (voir Annexe, p. 210). Type hagiographique : deux anges nimbés, agenouillés symétriquement de profil, portent la tête mitrée et nimbée de saint Denis. Une de leurs ailes retombe sur le dos, alors que l'autre est déployée. Ils posent une main sur la joue du saint, tandis que l'autre se glisse sous l'amict rigide. Le visage du saint est arrondi, la mitre est ornée d'un galon et l'amict d'une broderie. Une touffe de végétaux figure le sol. Légende cerclée d'un double grènetis et précédée d'une croissette : $S \cdot \theta \cdot \alpha \cdot \alpha \cdot \lambda \cdot \theta \cdot \varsigma \cdot \sigma \cdot \alpha \cdot \iota \cdot \delta \cdot \gamma \cdot \theta \cdot \rho \cdot \iota \cdot \varsigma \cdot \iota \cdot \upsilon \cdot \varsigma \cdot \lambda \cdot \theta \cdot \theta \cdot \delta \cdot \pi \cdot \delta \cdot \alpha \cdot \pi \cdot \upsilon \cdot \varsigma \cdot \tau \cdot \varsigma$ Très bonne conservation de cette empreinte.

CHAPITRE DE SAINT-JEAN

9. Premier sceau (Pl. XI).

Sceau orbiculaire (diam. : 60 mm), en cire naturelle, appendu sur double queue de parchemin à un acte du 17 décembre 1242 (A.É.L., chartrier de Saint-Lambert, pièce n° 171) (19). Quoique l'empreinte

(17) J. G. SCHOONBROODT, *op. cit.* p. 157, n° 557.

(18) St. BORMANS, *Chartes de l'église collégiale Saint-Denis à Liège*, dans *Bull. de la Commission Royale d'Histoire*, 3^e série, XIV, 1872, p. 136-137, n° 130.

(19) J. G. SCHOONBROODT, *op. cit.*, p. 45, n° 164.

la plus ancienne parmi celles rencontrées date de 1177, la matrice doit être antérieure d'une trentaine d'années puisque le cartulaire signale le même sceau à une charte de 1153 (20). Type hagiographique : saint Jean, nimbé, assis vers la droite, la jambe extérieure tendue et l'autre, ramenée vers le siège, écrit à un pupitre. Le texte est à peine lisible [IN PRINCIPIO (21) Un aigle nimbé, en plein vol, surgit du bord supérieur droit. Le siège et le pupitre aux pieds massifs, semblent constituer un seul meuble posé sur un plancher. Le saint, dont le visage aux traits allongés est vu de trois quarts, porte une chevelure longue. Il met l'index gauche sous le menton, dans un geste de réflexion. Son vêtement se dispose en de souples arabesques moulant la cuisse gauche et retombe en plis droits sur l'autre jambe. Légende bordée d'un double filet et précédée d'une croissette [IOH]NN[ES APOSTOL]VS ET . EV[ANGEL]I[STA]. Empreinte usée. Sceau décrit par Fr. CLERCX, mémoire cité, n° 94, et par J. STENNON, dans *Rhin-Meuse, Art et Civilisation, 800-1400*, Cologne et Bruxelles, 1972, p. 55. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 32402. La figure gracieuse, pleine d'application et de dynamisme s'adapte parfaitement au champ rond du sceau.

10. Contre-sceau (Pl. XI).

Contre-sceau orbiculaire (diam. : 30 mm) imprimé au dos d'un sceau de cire brune, appendu sur cordon de fil vert à un acte du 16 juillet 1337 (A.É.L., chartrier de Saint-Denis, pièce n° 141) (22). L'apparition de ce contre-sceau au revers du premier sceau du chapitre se situe entre 1242 et 1264. On le trouve aussi au revers du second sceau du chapitre (voir Annexe p. 210). Type de fantaisie : une aigle éployée, dessinée de trois quarts vers la gauche, la tête nimbée et redressée vers l'arrière, tient entre ses serres un phylactère où est inscrit IOHES Légende cerclée d'un double filet et précédée d'une croissette $\alpha \theta [NTRA S'CAPITUL] I \theta \alpha \alpha \theta S$ IOHIS $\lambda \theta \theta \delta$ Légère usure de l'empreinte. Description brève

(20) Id., p. 13, n° 16.

(21) Ce fragment de légende évoque l'évangile selon saint Jean : « In principio erat Verbum » (I,1).

(22) St. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège (826-1390)*, t. III, Bruxelles, 1893-1900, p. 108, 109, n° 114.

par G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, p. 260-261, n° 2367, qui reconstitue la légende. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13373. Le rapace, au bec crochu, au plumage fin, est bien observé et a beaucoup d'allure. Il se place harmonieusement dans le champ du contre-sceau.

11. *Second sceau (Pl. XI).*

Sceau orbiculaire (diam. : 64 mm) appendu sur double queue de parchemin à un acte du 10 mai 1368 (A.É.L., chartier de Saint-Lambert, pièce n° 853) (23). Première utilisation de ce sceau de facture gothique dans les chartiers liégeois, le sceau précédent ne se rencontrant que jusqu'en 1258 (voir Annexe, p. 210). G. DEMAY (24) le date du début du XIV^e siècle. Type hagiographique : saint Jean, nimbé, est assis de profil à gauche devant un pupitre, la jambe gauche tendue, l'autre repliée. Son siège possède un haut dossier orné d'une arabesque florale. Les pieds de ce meuble, comme ceux du pupitre, sont d'inspiration gothique. Le saint pose la main gauche sur le rebord du livre dans lequel il écrit. Ses cheveux sont mi-longs, il incline la tête de trois quarts vers son travail. Le tissu de sa tunique épouse de près sa silhouette. L'aigle symbolique vole vers lui, tandis qu'une fleur s'épanouit de part et d'autre du siège. Au delà, dans la partie supérieure du sceau, se voit un motif architectural représentant sept clochetons (25). Cernant le champ, quadruple ligne ondulée (26). Légende bordée d'un double grènetis : S • ΑΤΡΙΤΑΛΙ [ECCLESIE] S C I Ι Ο Η Ι S • Λ Θ Ο Δ Ι Θ Ω Bonne conservation de l'empreinte à l'exception du bord ébréché. Description sommaire par G. DEMAY, *op. cit.*, p. 260-261, n° 2367. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13372. Quelques imperfections comme la raideur du dos et de l'épaule et le rabattement

(23) J. G. SCHOONBROODT, *op. cit.*, p. 242. — St. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, t. IV, p. 454, n° 1643.

(24) G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, *op. cit.*, p. 260-262, n° 2367.

(25) Quoique le saint écrive l'Évangile, ce détail évoque plutôt l'Apocalypse : « Saint Jean aux sept églises d'Asie » (Apocalypse, 1,4-11). Thème iconographique fréquent. — Ch. CAHIER, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, Paris, 1867, t. II, p. 339.

(26) Figurant sans doute les quatre fleuves du Paradis, symbolisant les quatre évangélistes. — Ch. CAHIER, *op. cit.*, t. II, p. 339.

du livre ne peuvent nuire aux grandes qualités de composition, de spiritualité et de sens décoratif que possède ce sceau.

12. *Sceau aux causes (Pl. XI).*

Sceau orbiculaire (diam. : 35 mm) de cire brune, appendu sur double queue de parchemin à un acte du 2 août 1434 (A.É.L., chartier de Saint-Jean, pièce n° 344) (27). Trois empreintes seulement de ce sceau appendent aux chartes des fonds liégeois (28). Fortement inspiré du contre-sceau du même chapitre, encore utilisé en 1368, il ne peut que lui être postérieur et dater du XIV^e siècle (voir n° 10). Type de fantaisie : une aigle essorée, nimbée, vue de trois quarts et la tête contournée, pose la serre gauche sur un phylactère et relève la droite. Légende cerclée d'un simple filet à l'extérieur et d'un filet double vers l'intérieur [S.E]ΑΑΑ • S [T]ΙΟΗ[IS LE]ΟΔ • ΑΔ • ΑΤΥSΤ[IS] Empreinte aux bords supérieur et inférieur brisés. Beaucoup de réalisme dans le plumage et le mouvement du vol. Bonne adaptation au champ du sceau.

CHAPITRE DE SAINT-MARTIN

13. *Premier sceau (Pl. XI).*

Sceau en navette (h. : 85 mm, l. : 53 mm) de cire brune, appendu sur cordon de fil blanc à un acte du 17 décembre 1253 (A.É.L., chartier de Saint-Lambert, pièce n° 243) (29). L'empreinte la plus ancienne de ce type dans les chartiers étudiés, date de 1155 (voir Annexe, p. 210), date proche de la création de la matrice, puisque la première mention de ce sceau dans le cartulaire de Saint-Martin est faite en 1154 (30). Type hagiographique : saint Martin assis, de face sur un banc, bénit de la main droite, trois doigts tendus, et

(27) L. LAHAYE, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, t. II, Bruxelles, 1922 p. 377, n° 795.

(28) Un deuxième et troisième sceaux appendent aussi au même acte du 2 août 1434, n° 344, et à une charte du 8 mai 1413, n° 267 du même chartier.

(29) J. G. SCHOONBROODT, *op. cit.*, p. 64. — St. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 42, 43, n° 518.

(30) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Martin à Liège*, Liège, 1871, p. 2 et 3.

tient de la main gauche un livre fermé, orné d'un cabochon, ainsi qu'une crosse, le crosseron tourné à l'intérieur. Sa chasuble est enrichie d'un parement brodé à trois branches. Ses cheveux sont courts, les traits de son visage grossiers. Légende soulignée d'un simple filet et précédée d'une croixette MÆR[TINVS] . . . C . . . A . . . [LEO]D Moitié gauche de l'empreinte cassée et bord droit ébréché. Coll. sigill. des A.G.R., n° 13.745. L'attitude du saint est rigide et, par là, hiératique. La tête est trop grosse et la partie inférieure du corps trop courte. Le graveur, pour évoquer la position assise du saint, a escamoté la partie supérieure de ses jambes.

14. Contre-sceau (Pl. XI).

Cinq contre-sceaux orbiculaires (diam. : 20 mm) imprimés en croix ⁽³¹⁾ au revers d'un sceau de cire brune, appendu sur cordon de fil rouge à un acte du 16 juillet 1337 (A.É.L. chartrier de Saint-Denis, pièce n° 141) ⁽³²⁾. Le sceau du chapitre de Saint-Martin ne porte pas encore de contre-sceau en 1322 (voir Annexe, p. 210). Il doit donc apparaître vers 1330 bien que ce soit le seul exemplaire conservé dans les chartiers liégeois. Type hagiographique : saint Martin, armé d'un glaive et nimbé, chevauche un cheval dirigé vers la gauche. Il se retourne et penche la tête vers un petit personnage placé de profil derrière la monture et qui tend les bras vers le saint. Légende cerclée d'un double filet S'S M TINI • LEO D Contre-sceau central conservé entier mais les autres partiellement brisés. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13746. La scène semble prise sur le vif, le trot du cheval est d'un grand réalisme. Les petites silhouettes se disposent habilement dans le champ restreint du contre-sceau, la légende prenant place entre les figures.

15. Second sceau (Pl. XI).

Sceau orbiculaire (diam. : 33 mm), de cire brune, appendu sur double queue de parchemin à un acte du 2 septembre 1422 (A.É.L.,

(31) Disposition à but peut-être simplement décoratif ou indiquant le nombre de témoins représentant la collégiale lors du scellement de l'acte.

(32) St. BOBMANS, *Chartes de l'église collégiale de Saint-Denis à Liège*, dans *Bull. de la Commission Royale d'histoire*, 3^e série, t. XIV, 1872, p. 108-109, n° 114.

chartrier de Saint-Martin, pièce n° 402) ⁽³³⁾. Le premier sceau du chapitre étant appendu jusqu'en 1395 (voir Annexe, p. 210), ce nouveau sceau ne peut que lui être postérieur, malgré un certain archaïsme ; donc à dater au plus tôt de l'extrême fin du xiv^e siècle.

Type hagiographique : saint Martin nimbé, juché sur son cheval et armé d'un glaive, progresse vers la droite. Le saint est représenté de face et sa monture l'est de profil. Il se tourne vers un petit personnage resté en arrière, dont on devine la jambe et le bras tendu. Le fond est gaufré et ponctué. Légende cerclée d'un double filet ΘΘΘΘ : S M I [MARTINI] Enfermée dans une boîte de fer blanc, l'empreinte est particulièrement usée et le bord inférieur gauche est brisé. Malgré l'usure on peut admirer le rendu impeccable de l'anatomie de l'animal avançant l'amble et la vivacité de la scène.

16. Sceau aux causes (Pl. XI).

Sceau orbiculaire (diam. : 38 mm) de cire brune, appendu sur double queue de parchemin à un acte du 17 avril 1485 (A.É.L., chartrier de Saint-Martin). La première des deux empreintes de ce sceau représentées à Liège, date de 1476 ⁽³⁴⁾. Ce sceau dont la légende a un caractère entièrement nouveau, daterait du milieu du xv^e siècle. Type hagiographique : saint Martin, nimbé et court vêtu, est assis sur un cheval qui trotte vers la gauche. Le glaive dressé, il se retourne vers un personnage placé derrière la monture. Celui-ci se couvre la tête avec le demi-manteau. Certains détails se distinguent encore : des rayons scintillent à la pointe du glaive ⁽³⁵⁾, la tunique du saint est cousue de languettes de cuir et le cheval porte un riche harnachement. Entre les jambes de l'animal, au-dessus d'une touffe de végétaux, on lit les lettres M N U (abréviation de Martinus). Légende cerclée d'un double filet, mots séparés par des fleurettes . . . [M A R] T I N I . . . [L E O] D I Θ N S I S : S X D

(33) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire... de Saint-Martin à Liège*, Liège, 1871, p. 123, n° 40.

(34) A. É. L., chartrier de Saint-Martin, 27 mars 1476.

(35) Suggérant une « épée de feu », symbole d'un « zèle ardent et dévoué aux intérêts du ciel ». — Ch. CAMIER, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, t. II, Paris, 1867, p. 363.

ΚΡΥΣΤΑ: Empreinte logée dans une boîte de fer blanc, d'où sa légère usure et son bord partiellement ébréché. Le trot du cheval est bien observé mais le poitrail est trop maigre. La légende présente un soin tout particulier.

CHAPITRE DE SAINT-PAUL

17. Premier sceau (Pl. XII).

Sceau en navette (h. 77 mm, l. : 58 mm) de cire brunâtre, appendu sur cordon de fil blanc à un acte du 17 décembre 1253 (A.É.L., chartier de Saint-Lambert, pièce n° 213) (36). L'empreinte la plus ancienne est appendue à une des premières chartes de la collégiale, datée de 1163 (voir Annexe, p. 211). La matrice doit être antérieure d'un demi-siècle, puisqu'en 1113 ce sceau est déjà signalé (37). Type hagiographique : saint Paul debout, de trois quarts vers la droite, présente un livre ouvert de la main gauche et bénit de l'autre main. Il porte le vêtement apostolique ; à son côté, pend le manipule. Une barbe épaisse garnit son menton, le crâne est chauve et l'oreille saillante. Légende bordée d'un simple filet intérieur [S]ANCT[VS P]AVLYS VA[S] ELE[CTIONIS] Bonne conservation de cet exemplaire à l'exception du bord ébréché. Ce sceau a été décrit par O. J. THUMISTER, *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul à Liège*, 2^e édit., Liège, 1890, p. 41-4, qui donne l'énoncé complet de la légende, et par Fr. CLERCX, *op. cit.*, mémoire cité, p. 31. Reproduction à la plume dans THUMISTER, *op. cit.*, en regard du faux-titre. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13962. Ce sceau est encore assez fruste par les maladresses dans les proportions, mais, par ailleurs, la figure possède beaucoup de grandeur.

18. Deuxième sceau (Pl. XII).

Sceau en navette (h. : 45 mm, l. : 35 mm) de cire brune, appendu sur double queue de parchemin à un acte du 10 février 1322

(36) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire... de Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1863, p. 63, n° 8. — St. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège*, t. I, Bruxelles, 1893-1900, p. 42, n° 518.

(37) O. J. THUMISTER, *Cartulaire ou recueil de chartes et documents inédits de l'église collégiale de Saint-Paul*, Liège, 1878, p. 3-4.

(A.É.L., chartier de Saint-Lambert, pièce n° 563) (38). Dans les chartiers liégeois, ce type de sceau n'est illustré que par cette empreinte et par une autre de la même année (voir Annexe, p. 211). Son caractère gothique prononcé le rapproche fortement du sceau du doyen de Saint-Paul, Gilles de Xemexhe, daté de 1291 (39) dont il est probablement contemporain. Type hagiographique : saint Paul debout et de face, hanché à droite, présente de la main gauche un livre ouvert portant une inscription et appuie l'épée sur l'épaule droite. Nimbé et barbu, il porte le vêtement apostolique repris à hauteur de la hanche. Une sorte de cape retombe sur son bras gauche. Sa haute silhouette se détache sur le fond gaufré, en-dessous d'un baldaquin gothique à trois arcs surmontés de gâbles supportés par des colonnes moulurées. Une aigle occupe le champ à gauche (40). Le baldaquin se continue jusqu'à l'extrémité supérieure et sans doute inférieure du sceau, ce qui accentue la ligne élancée du saint personnage. Légende bordée d'un double grênélis [P]AVLYS:V AS:[E]LECTION Empreinte brisée au bord droit et aux extrémités. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13370. Décor architectural soigné. Le vêtement du saint possède élégance et souplesse.

19. Troisième sceau (Pl. XII).

Sceau orbiculaire (diam. : 60 mm), en cires mêlées brune et verte, appendu sur cordon de fil vert à un acte du 2 octobre 1395 (A.É.L., chartier de Saint-Denis, pièce n° 306). Dans le même chartier, en 1337, se voit la première empreinte de ce sceau ; en 1322, se trouvait toujours appendu le sceau précédent du chapitre (voir Annexe, p. 211) ce qui permet d'approcher de près la date de la confection de ce sceau. Type hagiographique : saint Paul, couché sur l'encolure de son cheval, tourne la tête vers le ciel. Il est vu de profil vers la gauche, les pieds dans l'étrier, l'épée attachée à la

(38) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire... de Saint-Lambert*, p. 157, n° 553. — St. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, t. III, p. 233.

(39) A. VANDAEL, *Sceaux de prévôts et de doyens des chapitres de Liège du XI^e au XV^e siècle*, dans *RBN*, CXXI, 1975, p. 151, n° 20.

(40) L'aigle n'a probablement pas ici de signification particulière et sert sans doute à satisfaire « à l'horreur du vide ». Il peut rappeler aussi, par sa symbolisation, la conversion des Gentils par le baptême. — L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. I, Paris, 1955, p. 85.

ceinture et avec une sorte de besace dans le dos. Si le haut du crâne est dégarni, la chevelure et la barbe, par contre, d'une longueur considérable, se dispersent sur les épaules. Le cheval porte une courte crinière et un riche harnachement. Il présente la tête de face, en galopant sur un sol ondulé, la queue relevée. Dans le haut du sceau, le soleil et le croissant lunaire encadrent la bande étoilée du ciel, au-dessus de laquelle prennent naissance quatre petites flammes⁽⁴¹⁾. Le fond est gaufré et orné de fleurettes. Légende bordée d'un double grènetis, précédée d'une croisette et terminée par une étoile SIGILLV M[E]A[CLESIE]S PAVLI • PAVLI: LEODI[EN]SIS • Très bonne conservation de ce sceau décrit brièvement par G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, p. 261, n° 2368, et de façon détaillée par Fr. CLERCX, *op. cit.*, mémoire cité, p. 35. Ce sceau est admirable de finesse et de dynamisme. Les détails sont rendus avec précision à l'exception du vêtement du saint, parsemé de petits croissants en guise de plis (?). Il s'agit évidemment de l'épisode du chemin de Damas et l'attitude d'éblouissement du saint semblerait croquée sur le vif. L'ensemble du sceau possède un caractère décoratif remarquable.

20. Contre-sceau (Pl. XII).

Contre-sceau orbiculaire (diam. : 31 mm), apposé au revers d'un sceau décrit précédemment (voir n° 19). C'est en 1322 que ce sceau apparaît dans les archives liégeoises. Il sera utilisé très longtemps (voir Annexe, p. 211). Type hagiographique : saint Paul est figuré à mi-corps, de face, sur fond hachuré. Nimbé, la tête légèrement penchée vers la droite, il porte la barbe et les cheveux longs⁽⁴²⁾. De la main droite, il ramène le glaive contre lui et un livre fermé, de sa main gauche voilée, créant ainsi un mouvement de fins plis obliques. Légende cerclée d'un double filet et précédée d'une croisette : AONC SIG: AAA: SI: PAVLI: LEOD: PD: AVVSAS Très bonne conservation de l'empreinte profondément enfoncée dans la cire. Description brève dans G. DEMAY, *op. cit.*, p. 261, n° 2368. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13371. L'effigie quoique petite, est cependant pleine de finesse et de caractère.

(41) Celles-ci évoquant la présence divine.

(42) La longue chevelure souple est impropre à l'apôtre, plus généralement figuré avec une calvitie. — L. RÉAU, t. III, vol. 2, Paris, 1958, p. 1035-1039.

21. Sceau aux causes (Pl. XIII).

Sceau orbiculaire (diam. : 35 mm), de cire verte, appendu sur double queue de parchemin à un acte d'août 1429 (A.É.L., chartrier de Saint-Jacques, pièce n° 1055). Cette empreinte est la seule conservée dans les chartiers liégeois. La matrice doit avoir été gravée vers 1350. O. J. THUMISTER la date du xiv^e siècle⁽⁴³⁾. Type hagiographique : saint Paul, nimbé, de trois quarts vers la gauche, se détache sur un fond gaufré, parsemé de fleurettes. Dans la main droite, il tient l'épée dressée et, dans la gauche, un livre fermé. Barbe et chevelure sont abondantes. Légende cerclée d'un double grènetis S • AAAA • SCI • PAVLI • [LEODIEN • AD • CAVSAS] Brisure de la moitié gauche de l'empreinte. Ce sceau a été décrit par O. J. THUMISTER, *op. cit.*, p. 414, qui donne l'énoncé complet de la légende, et par Fr. CLERCX, mémoire cité, p. 35. La partie inférieure de la silhouette du saint est raccourcie. Son palium, attaché à la hanche gauche, tombe en plis anguleux.

22. Quatrième sceau (Pl. XIII).

Sceau orbiculaire (diam. : 60 mm) de cire verte, appendu sur double queue de parchemin à un acte du 24 mai 1498 (A.Év.L., chartrier de Saint-Paul). Sceau succédant à celui utilisé jusqu'en 1404 au moins, ce qui permet de le dater du xv^e siècle et plus vraisemblablement de la deuxième moitié, d'après la légende et le décor (voir Annexe, p. 211). Type hagiographique : saint Paul debout, de face et nimbé, présente le livre fermé devant lui, de la main droite, et de la main gauche, tient le glaive dont on ne voit que la poignée et le début de la lame orientée vers le bas. Un fin rinceau orne le champ à gauche, tandis qu'un feston fleurdélié en souligne le contour. L'ample manteau qu'il déploie du bras gauche et retient au côté droit, recouvre son vêtement apostolique froncé à la taille. Légende bordée d'un double perlé : s . eccle . . . [LEODIE]ns Bonne conservation de l'empreinte malgré une brisure partielle et une certaine usure de l'image. Le saint montre beaucoup d'aisance et son vêtement se dispose en de beaux plis lourds. La légende et sa bordure parachèvent par leur harmonie ce très beau sceau.

(43) O. J. THUMISTER, *op. cit.*, 2^e éd., 1890 p. 414.

CHAPITRE DE SAINT-PIERRE

23. *Premier sceau (Pl. XIII).*

Sceau en navette (h. : 62 mm, l. : 50 mm), de cire brune, appendu sur des laes de fil blanc à un acte du 17 décembre 1253 (A.É.L., chartrier de Saint-Lambert, pièce n° 213) ⁽⁴⁴⁾. Première apparition de ce sceau dans les chartriers liégeois (voir Annexe, p. 211). Sa forte ressemblance avec le premier sceau de Saint-Paul (voir n° 17) permet de le dater de la même époque, soit le milieu du xii^e siècle. Type hagiographique : saint Pierre est vu à mi-corps, de face. Il présente à droite une grosse clé et à gauche un codex fermé, tenu de sa main voilée. Il porte le vêtement apostolique dont les pans sont retenus à droite. Un grand nimbe met en valeur sa tonsure et son visage aux traits réguliers et à la mâchoire carrée, que soulignent une barbe en collier et une fine moustache. Légende bordée d'un double filet et précédée d'une croisette [P]ETRIS Bord du sceau ébréché et texte de la légende fortement usé. Ce sceau a été décrit par Fr. CLERCX, mémoire cité, p. 34. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 19974. Les draperies aux plis verticaux et parallèles sont assez sèches, mais l'attitude du saint présente beaucoup de distinction.

24. *Deuxième sceau (Pl. XIII).*

Sceau orbiculaire (diam. : 57 mm) en cire brune, appendu sur double queue de parchemin à un acte du 10 février 1322 (A.É.L., chartrier de Saint-Lambert, pièce n° 141) ⁽⁴⁵⁾. Ce second sceau apparaît en 1322 dans les chartriers étudiés alors que le premier s'y trouve appendu jusqu'en 1258 (voir Annexe, p. 211). La création du nouveau type ne devrait pas, vu sa facture, dépasser la fin du xiii^e siècle. Type hagiographique : saint Pierre debout et de face, nimbé et barbu, est vêtu du pallium noué au côté droit. Tenant deux clés de la main droite et un livre fermé qu'il serre contre lui

(44) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire... de Saint-Lambert*, p. 64. — St. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, t. I, p. 42-43, n° 5180.

(45) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire... de Saint-Lambert*, p. 157, n° 552. — St. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, t. III, p. 233.

à gauche, il foule aux pieds un personnage couché vers la droite, de face, les bras croisés sur la poitrine. Celui-ci porte une tunique courte resserrée à la taille et une coiffure sur ses longs cheveux. Une fleur orne le champ à droite. On lit, à hauteur des genoux du saint, le nom NE RO ⁽⁴⁶⁾. Légende bordée d'un double filet SCS: PĀTRVS: PRINĀPS: [A]PO|STOLORV Ω Bonne conservation de cette empreinte. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13246. Les vêtements du saint sont adroitement agencés, ce qui n'est pas le cas pour le personnage représenté couché à la manière d'un gisant. Le saint, le regard au loin, possède beaucoup de dignité.

25. *Contre-sceau (Pl. XIII).*

Contre-sceau orbiculaire (diam. : 35 mm), apposé au dos du sceau décrit précédemment (n° 23). Contre-sceau utilisé à partir de 1322 d'après les chartriers liégeois (voir Annexe, p. 211), mais sans doute contemporain du second sceau capitulaire ou de peu postérieur. Type hagiographique : saint Pierre, nimbé, le visage levé, est agenouillé vers la droite, les mains jointes, avec la clé pendue au poignet. Au-dessus de lui, apparaît une draperie tenue par deux mains célestes, d'où dépassent les têtes de quatre animaux également de profil et tournés, les uns vers la droite, les autres vers la gauche. Ils dressent la tête en direction du ciel, la gueule ou le bec ouverts ⁽⁴⁷⁾. Légende cerclée d'un double filet PĀTRŌ • SVMŌ • CT • MANDVC • ⁽⁴⁸⁾. Bonne conservation de l'exemplaire. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13.247. Les draperies tombent sèchement, mais la composition est originale, la scène empreinte de mystère et de recueillement.

(46) Malgré ces mots d'identification, le petit personnage couché pourrait figurer Simon le Magicien, favori de Néron et rival de saint Pierre. — Voir L. RÉAU, t. III, vol. 2, Paris, 1958, p. 1084.

(47) Une voix céleste ayant ordonné à saint Pierre de manger ces animaux, le saint les refusa comme nourritures impures. A ce refus, il s'entendit répondre : « Ce que Dieu a béni, ne le considère pas comme impur. » Il comprit alors le message divin, soit l'égalité des juifs et des Gentils. (Actes des Apôtres, 10, 9, 16). — Ch. CAMER, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, Paris, 1867, t. I, p. 327. — L. RÉAU, *op. cit.*, p. 1090-91.

(48) « Maduc » est l'abréviation de « Manducator ». L'étude de la légende sur macrophotographie nous confirme dans la lecture de ce texte.

26. *Sceau aux causes (Pl. XIII).*

Sceau orbiculaire de cire brune (diam. : 35 mm), appendu sur double queue de parchemin à un acte du 19 septembre 1391 (A.É.L., chartrier du Val-Saint-Lambert, pièce n° 748)⁽⁴⁹⁾. Première apparition de ce sceau dans les fonds liégeois (voir Annexe, p. 211), mais il est probablement plus ancien et pourrait dater du début du xiv^e siècle ou de la fin du xiii^e. Type hagiographique : saint Pierre nimbé et les cheveux ondulés est figuré de trois quarts vers la droite et à mi-corps. Habillé du vêtement apostolique, il porte deux grosses clés sur l'épaule droite et présente la croix de la main gauche. Le champ est gravé verticalement de part et d'autre, d'un texte identificateur : *S Q S P A T* Légende cerclée d'un double filet *S Q P I T • Q Q Q [L E] • [P] Q T R I • L Q O D • P Q Q [A V S A S]* Bonne conservation de l'empreinte. Description brève de ce sceau par L. Douët d'Arcq, *Inventaire et documents publiés par ordre de l'Empereur, sous la direction du marquis de Laborde, Collection de sceaux*, Paris, 1872, p. 375, n° 10773.

Les draperies lourdes et schématisées ont des courbes harmonieuses qui donnent plus d'assise et un aspect décoratif à la figure.

PRÉSENCE DES SCEAUX CAPITULAIRES
DANS LES FONDS DE LIÈGE

A.É. : Archives de l'État.

A.Év. : Archives de l'Évêché.

| Date de la charte | Numéro de la charte | Archives | Chartrier | Présence d'un contre-sceau |
|-------------------|---------------------|----------|-----------|----------------------------|
|-------------------|---------------------|----------|-----------|----------------------------|

COLLÉGIALE SAINT-BARTHÉLEMY

1^{er} sceau du chapitre

| | | | | |
|------------|-----|------|------------|--|
| 14-10-1242 | 168 | A.É. | St-Lambert | |
| 17-12-1242 | 171 | A.É. | » | |
| 2-3-1258 | 42 | A.É. | St-Jacques | |

(49) J. G. SCHOONBROODT, *Charles de l'abbaye du Val-Saint-Lambert-Les-Liège*, t. II, 1875-1880, p. 299-301, n° 803 et 805.

2^d sceau du chapitre

| | | | | |
|------------|-----|------|------------|-------|
| 10-2-1322 | 563 | A.É. | St-Lambert | |
| 10-3-1322 | 564 | A.É. | » | |
| 16-7-1337 | 141 | A.É. | St-Denis | c.-s. |
| 10-5-1368 | 853 | A.É. | St-Lambert | |
| 21-10-1395 | 305 | A.É. | St-Denis | |

COLLÉGIALE SAINTE-CROIX

Sceau du chapitre

| | | | | |
|------------|-----|------|------------|-----|
| 14-10-1242 | 168 | A.É. | St-Lambert | |
| 7-12-1242 | 171 | A.É. | » | |
| 10-12-1253 | 243 | A.É. | » | |
| 14-7-1253 | 248 | A.É. | St-Jacques | |
| 2-3-1258 | 42 | A.É. | St-Jacques | |
| 10-2-1322 | 563 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 10-3-1322 | 564 | A.É. | » | id. |
| 16-7-1337 | 141 | A.É. | St-Denis | id. |
| 29-10-1366 | 817 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 21-10-1395 | 306 | A.É. | St-Denis | id. |

COLLÉGIALE SAINT-DENIS

Sceau du chapitre

| | | | | |
|------------|-----|-------|--------------------|-----|
| 19-12-1221 | 5 | A.É. | St-Denis | |
| 17-12-1242 | 171 | A.É. | St-Lambert | |
| 10-10-1244 | 25 | A.É. | St-Denis | |
| juin 1245 | 27 | A.É. | » | |
| 11-5-1253 | 33 | A.É. | » | |
| 10-2-1253 | 243 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 12-8-1253 | 28 | A.É. | St-Denis | id. |
| Mai 1263 | | A.Év. | » | id. |
| 5-3-1266 | 47 | A.É. | » | |
| 1270 | | A.Év. | Hôpital St-Mathieu | |
| 22-4-1273 | 50 | A.É. | St-Denis | id. |
| 1-4-1278 | | A.É. | » | id. |
| 18-6-1281 | 60 | A.É. | » | id. |
| 16-2-1282 | 62 | A.É. | » | id. |
| 1-12-1300 | 79 | A.É. | » | id. |
| 23-8-1305 | 92 | A.É. | » | |
| 10-2-1322 | 563 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 18-3-1322 | 564 | A.É. | » | id. |
| 10-6-1338 | 147 | A.É. | St-Denis | id. |
| 1340 | | A.Év. | » | id. |
| 10-5-1352 | 179 | A.É. | » | |
| 1359 | 189 | A.É. | » | id. |
| 1361 | | A.É. | » | id. |

| | | | | |
|-----------|-----|------|------------|-----|
| 21-4-1363 | 199 | A.É. | » | id. |
| 10-5-1368 | 853 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 11-5-1399 | 311 | A.É. | St-Denis | id. |
| 3-3-1402 | 324 | A.É. | » | id. |
| 5-1-1414 | 352 | A.É. | » | id. |
| 2-9-1416 | 364 | A.É. | » | id. |

Sceau aux causes

| | | | |
|-----------|-----|------|----------|
| 25-6-1342 | 159 | A.É. | St-Denis |
| 5-1-1414 | 352 | A.É. | » |
| 11-5-1420 | 387 | A.É. | » |
| 11-5-1424 | 409 | A.É. | » |
| 6-3-1446 | 543 | A.É. | » |
| 23-4-1455 | 627 | A.É. | » |
| 15-4-1472 | 68 | A.É. | » |

COLLÉGIALE SAINT-JEAN

1^{er} sceau du chapitre

| | | | | |
|---------------|-----|------|------------|-----|
| 1177 | 7 | A.É. | St-Jean | |
| 17-12-1242 | 171 | A.É. | St-Lambert | |
| 1230 | 24 | A.É. | St-Jean | |
| 14-7-1253 | 243 | A.É. | St-Lambert | |
| 2-3-1258 | 42 | | St-Jacques | id. |
| 4 ou 5-1-1264 | 50 | A.É. | St-Jean | id. |

2^a sceau du chapitre

| | | | | |
|------------|-----|------|------------|-----|
| 10-2-1322 | 563 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 10-3-1322 | 564 | A.É. | » | id. |
| 16-7-1337 | 141 | A.É. | St-Denis | id. |
| 10-5-1368 | 853 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 21-10-1395 | 306 | A.É. | St-Denis | |

Sceau aux causes

| | | | |
|----------|-----|------|---------|
| 8-5-1413 | 267 | A.É. | St-Jean |
| 2-8-1434 | 344 | A.É. | » |
| 2-8-1434 | 344 | A.É. | » |

COLLÉGIALE SAINT-MARTIN

1^{er} sceau du chapitre

| | | | | |
|------------|-----|------|------------|-----|
| 1155 | 5 | A.É. | St-Martin | |
| 1226 | 28 | A.É. | » | |
| 14-7-1253 | 243 | A.É. | St-Lambert | |
| Août 1256 | 62 | A.É. | St-Martin | |
| 7-12-1282 | 116 | A.É. | » | |
| 10-2-1322 | 563 | A.É. | St-Lambert | |
| 10-3-1322 | 564 | A.É. | » | id. |
| 16-7-1337 | 141 | A.É. | St-Denis | id. |
| 21-10-1395 | 306 | A.É. | » | |

2^d sceau du chapitre

| | | | |
|----------|-----|------|-----------|
| 2-9-1422 | 402 | A.É. | St-Martin |
| 2-1-1434 | 442 | A.É. | » |

sceau aux causes

| | | | |
|-----------|--|------|-----------|
| 27-3-1476 | | A.É. | St-Martin |
| 17-4-1485 | | A.É. | » |

COLLÉGIALE SAINT-PAUL

1^{er} sceau du chapitre

| | | | |
|------------|-----|-------|------------|
| 1163 | - | A.Év. | St-Paul |
| 17-12-1242 | 171 | A.É. | St-Lambert |
| 10-12-1253 | 243 | A.É. | » |
| 1253 | 253 | A.É. | » |
| 1255 | | A.Év. | St-Paul |
| Mars 1258 | 42 | A.É. | St-Jacques |
| 1263 | | A.Év. | St-Paul |

*2^e sceau du chapitre**Contre-sceau*

| | | | | |
|-----------|-----|------|------------|-----|
| 10-2-1322 | 563 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 10-3-1322 | 564 | A.É. | » | |

3^e sceau du chapitre

| | | | | |
|------------|-----|-------|------------|-----|
| 16-7-1337 | 141 | A.É. | St-Lambert | |
| 1362 | | A.Év. | St-Paul | id. |
| 10-5-1368 | 853 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 21-10-1395 | 306 | A.É. | St-Denis | id. |
| 23-10-1404 | | A.Év. | St-Paul | id. |

4^e sceau du chapitre

| | | | | |
|------|--|-------|---|--|
| 1498 | | A.Év. | » | |
|------|--|-------|---|--|

Sceau aux causes

| | | | |
|-----------|------|------|------------|
| Août 1429 | 1055 | A.É. | St-Jacques |
|-----------|------|------|------------|

COLLÉGIALE SAINT-PIERRE

1^{er} sceau du chapitre

| | | | |
|------------|-----|------|------------|
| 17-12-1253 | 243 | A.É. | St-Lambert |
| 2-3-1258 | 42 | A.É. | St-Jacques |

*2^a sceau du chapitre**Contre-sceau*

| | | | | |
|------------|-----|-------|------------|-----|
| 10-2-1322 | 563 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 10-3-1322 | 564 | A.É. | » | id. |
| 15-1-1347 | | A.Év. | St-Paul | id. |
| 12-5-1368 | 853 | A.É. | St-Lambert | id. |
| 21-10-1395 | 306 | A.É. | St-Denis | id. |

109 F1

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

BULLETIN

V

1892-1899



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

1892-1899



LE MARTYRE DE SAINT LAMBERT ET LES SCEAUX

Au moment où la ville de Liège célèbre solennellement le douzième centenaire de la mort de son fondateur et où l'on s'efforce de retracer par la plume, l'image ou le burin les diverses phases de la vie de saint Lambert, il nous a paru intéressant de rechercher et de reproduire les plus anciennes représentations de la mort du patron des Liégeois.

La sigillographie nous donne à ce sujet de précieuses indications : les sceaux sont, en effet, les monuments artistiques du moyen âge, qui, malgré les pillages et les actes de vandalisme dont la ville de Liège fut la victime, sont parvenus les plus nombreux jusqu'à nous (1).

Les premiers sceaux figurant le meurtre de saint Lambert datent du XIII^e siècle; ils ont appartenu au chapitre cathédral ou à ses dignitaires : trois de ses doyens, au

(1) On trouve une ancienne représentation du martyr de saint Lambert dans une miniature du XIII^e siècle, reproduite dans *Saint Théodard et saint Lambert*, par Jos. DEMARTEAU (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois). Il existait jadis à la cathédrale Saint-Lambert un diptyque donné en 1495 par le grand chantre Ex Palude et dont un panneau contient la scène du martyr; ce tableau, actuellement déposé au musée diocésain, a été reproduit à l'occasion du douzième centenaire; le meurtre de saint Lambert est le sujet de l'un des arceaux ou bas-reliefs ciselés qui décorent le splendide buste reliquaire fait par ordre d'Erard de la Marck au commencement du XVI^e siècle.

XIII^e siècle, firent successivement graver sur leurs sceaux la scène du martyr; l'abbaye du Val-Saint-Lambert nous en fournit aussi un exemplaire; tous ces sceaux, quoique le temps en ait parfois usé le relief, sont remarquables par la variété et l'originalité des détails et sont de curieux spécimens de l'art sigillographique, auquel certains graveurs s'adonnaient spécialement au moyen âge. Une charte du 28 février 1353 mentionne parmi les tenants de la cour jurée du grand prévôt de Liège, « Gérard Goffonde ki fait » les saieaus (1). »

Depuis longtemps déjà, le chapitre cathédral et la cité de Liège (2) avaient adopté comme emblème l'image de saint Lambert; mais il n'entra pas dans les usages, avant le XIII^e siècle, de tracer sur la surface restreinte d'un sceau une scène un peu compliquée : les églises cathédrales, les collégiales et les abbayes se bornaient presque toujours à faire graver sur leurs sceaux l'image de leur patron soit en buste, soit assis sur un trône.

Le plus ancien sceau connu du chapitre de Saint-Lambert date du XII^e siècle : on le trouve attaché à une charte de l'an 1189 (3), mais il était en usage depuis au moins le commencement du siècle (4); il est de forme ronde et mesure 60 millimètres de diamètre. Il porte un buste d'évêque

(1) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte du 28 février 1353.

(2) M. J. DARIÉ a publié dans les *Bulletins de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. X, p. 32, le sceau de la ville de Liège appendu à une charte de l'an 1238, mais beaucoup plus ancien; il représente saint Lambert assis sur un trône et porte comme légende : SANCTA LEGIA DEI GRATIA ROMANE ECCLESIE FILIA.

(3) *Ibidem*, chartes, nos 19 et 20.

(4) Une charte de Saint-Lambert du 14 juillet 1117, dont l'original n'existe plus, était munie, selon le texte même du document : « sigillo Sancti Lambert. » BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. I, p. 54.

tenant une crosse de la main droite et bénissant de la main gauche; la tête n'est pas coiffée de la mitre; l'inscription est : ✠ SCS LAMBERTUS LEODIENSIS PATRONUS (1).

On fit usage de ce sceau jusque vers l'an 1209; en 1218, il était remplacé par un autre de même dimension et tout semblable, sauf que, sur le second, saint Lambert est coiffé d'une mitre (2); il continua longtemps à être seul employé pour les chartes émanant du chapitre: plus tard, il porta le nom de sceau ordinaire.

Dans la suite, le sceau ordinaire eut des dimensions plus resfreintes; en 1654, il mesurait 40 millimètres et portait un buste d'évêque, avec l'inscription en exergue : SIGILLUM ILLUSTRIS ECCLESIAE CATHEDRALIS LEODIENSIS; sur les banderoles, de chaque côté du buste, se trouvaient les mots SANCTUS LAMBERTUS (3); il avait beaucoup d'analogie avec un contre-sceau aux causes usité au xvi^e siècle et servit de modèle à de nombreux sceaux jusqu'à la suppression du chapitre, notamment pendant les *Sede vacante*; les tréfonciers s'en firent encore faire un analogue en 1790, tandis que, pour se mettre à l'abri des rigueurs révolutionnaires, ils s'étaient réfugiés à Aix-la-Chapelle. Ce dernier porte la légende : SIGILLUM PERILLUSTRIS CATHEDRALIS ECCLESIAE LEODIENSIS (*sic*) AQUIS GRANI SEDENTIS 1790.

Vers le milieu du xiii^e siècle, le chapitre fit graver un autre sceau, dit sceau aux causes, de forme ogivale et représentant un bâtiment ou église romane; légende : S. MAIORIS ECCLESIE LEOD. AD CAUSAS; il est appendu à des chartes de

(1) Ce sceau est reproduit dans DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, pl. II, n^o 13 et aussi dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. X, p. 36.

(2) *Cathédrale Saint-Lambert*, chartes, nos 26 et 35.

(3) *Ibidem*, n^o 1241.

1247, 1250, 1252 (1); ce fut ensuite la façade d'une église gothique; en 1320, il était encore en usage et avait comme contre-sceau un buste de saint Lambert (2); quelque temps après, le chapitre avait un autre sceau aux causes portant un buste de saint Lambert, la tête mitrée et nimbée, encadré dans une arcature ogivale et portant l'inscription : S. CAPITULI LEODIENSIS AD CAUSAS; ce sceau fut contrescellé soit d'une petite église, soit d'un buste plus petit (3); plus tard, au temps d'Erard de la Marck, le sceau aux causes représenta la scène du martyre de saint Lambert; nous le décrirons plus loin.

Depuis la fin du xiii^e siècle, le chapitre eut un grand sceau ou sceau de solennité: il mesure 90 millimètres de diamètre; on y voit saint Lambert en habits pontificaux, assis sur un trône, tenant une crosse de la main gauche et bénissant de la droite; de chaque côté, se trouve un ange debout sur les accoudoirs du trône; sous chacun des anges un aigle aux ailes éployées; légende : SIGILLV NOBILIS ECCLESIE BEATI LAMBERTI LEOD. (4); à partir du milieu du xiii^e siècle, le chapitre adopta l'usage d'adosser à son sceau ordinaire, puis, parfois, au grand sceau (5), un contre-sceau ayant pour sujet le martyre de saint Lambert.

(1) *Abbaye du Val-Saint-Lambert*, charte, n^o 195; *Cathédrale Saint-Lambert*, chartes, nos 220, 226 et 236.

(2) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte, n^o 540.

(3) *Ibidem*, n^o 178 (20 avril 1332, v. st.); *Collégiale Saint-Denis*, chartes du 21 juin 1334 et de 1337; *Abbaye de Bonne-Espérance* (archives de l'Etat à Mons), charte du 2 avril 1377.

(4) Publié par J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. I, en regard du titre.

(5) Il contrescelle le sceau ordinaire à une charte de Saint-Lambert de juin 1251, n^o 231; on le retrouve encore aux chartes de ce chapitre nos 295, 323, 344 et 346, etc., jusqu'à la fin du xiv^e siècle; il est adossé au grand sceau en 1321, charte n^o 547, ainsi qu'aux chartes nos 589, 597, 613, 663 et 821 (10 mai 1368).

Tels sont les principaux sceaux dont fit usage le chapitre de Saint-Lambert; dans le cours des siècles, à l'occasion d'événements politiques, de divisions intestines ou pour d'autres motifs, il en eut d'autres encore, dont plusieurs furent d'un usage éphémère; ainsi, en 1325, le chapitre cathédral, résidant à Huy, se fit faire un nouveau sceau aux causes, tandis que quelques chanoines restés à Liège se servaient du sceau ancien (1). Plus tard, on trouve un sceau du chapitre, daté 1612 (2).

Quant aux contre-sceaux, qui représentaient souvent un buste de saint Lambert, ils varièrent fréquemment de format et de dessin.

Les plus anciens biographes sont unanimes à affirmer que saint Lambert fut tué, dans sa chambre à coucher, le 17 septembre de l'une des dernières années du VII^e siècle, probablement en 696; d'après eux, l'un des assassins se hissa sur le toit de la maison, y perça une ouverture et porta au saint, alors en oraison, un coup mortel.

Les représentations du martyr figurant sur les sceaux que nous publions ne correspondent pas complètement aux données de l'histoire. Au XIII^e siècle, les détails de la scène avaient été déjà singulièrement travestis, grâce à la propension qu'on a toujours eue à idéaliser les événements et à en exagérer la donnée primitive.

Au moyen âge, on ne trouve guère de monuments iconographiques figurant des personnages ou des faits antérieurs, sans erreur historique ou sans anachronisme.

Les sceaux dont on voit le dessin ci-contre représentent,

(1) « Hoc anno (1325), facto nouo sigillo ad causas per Capitulum Leodiense in Huyo residens, inhiuit Episcopus, sub pœna excommunicationis latae sententiæ, ne quis vteretur sigillo veteri, quod pauci residentes Leodij occupabant. » *HOCSËM* dans CHAPEAUVILLE, t. II, p. 381.

(2) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte, n^o 1227.



*Sceau de Franck de Louvaige,
doyen de Saint-Lambert,*

1277.



*Sceau de Gilles,
chanoine de Saint-Lambert,*

1254.



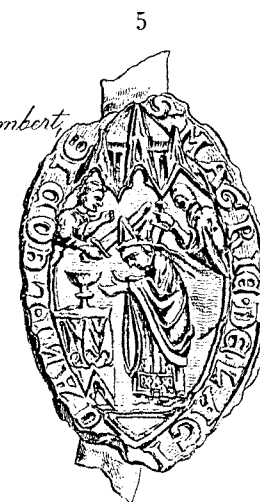
*Contre sceau
du chapitre de Saint-Lambert,*

1251.



*Sceau de Sélatin,
chanoine de Saint-Lambert,*

1275



*Sceau de Gilles de Pageni,
doyen de Saint-Lambert,*

1255-1272

avec les modifications nécessitées par le format ou imaginées par le graveur, saint Lambert devant un autel, célébrant l'office divin ou priant, vêtu des ornements pontificaux tels qu'on les portait au XIII^e siècle; presque tous, suivant l'ancienne tradition, montrent l'un des assassins juché sur les arcatures qui décorent le sceau et qui forment le toit de l'oratoire.

Lorsque les dimensions l'ont permis, on a aussi introduit, dans la scène, le meurtre des neveux de saint Lambert : Pierre et Andolet.

Voici d'ailleurs l'indication, dans l'ordre chronologique, de chacun des sceaux que nous reproduisons :

Contre-sceau du chapitre de Saint-Lambert, employé dès l'an 1251 (Voy. pl. I, n° 3). Il est rond et représente le saint en oraison devant un autel sur lequel se trouve un calice. Un personnage placé sur le toit lui enfonce une pique dans le cœur; un autre se tenant sur une arcature derrière le saint lui porte un coup de pique de la main gauche et le frappe d'un coutelas de la main droite. Légende : † SECRETVM SIGILLI.

Sceau de Gilles, chanoine de Saint-Lambert et chapelain du pape, appendu à une charte du 30 décembre 1254 (1) (Voy. pl. I, n° 2). On y voit saint Lambert vêtu des ornements épiscopaux debout devant un autel, le calice à la main et comme célébrant l'office divin; il est frappé par deux assassins; l'un, au-dessus du saint, la tête en bas et paraissant suspendu au toit par les pieds, frappe sa victime dans le dos; l'autre, placé derrière saint Lambert, lui porte un coup d'épée à la tête. Légende : ... EGIDII... SIS DNI PP. CAPELL.

Contre-sceau de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, usité

(1) *Abbaye du Val-Saint-Lambert*, charte, n° 235.

déjà en 1262 (Voy. pl. II, n° 5). Il est de forme ronde; on n'y voit que deux personnages: saint Lambert à genoux, et un homme brandissant une épée de la main droite, et de la gauche frappant l'évêque d'un coup de pique (1). Légende: CONTS. VALLIS SCI LAMBERTI.

Arnuld, abbé du Val-Saint-Lambert de 1253 à 1271, se servait de ce contre-sceau; Jean dit le Mauvais, abbé de 1321 à 1329, en usait encore en 1322 (2).

Sceau de maître Gilles de Lageri, chanoine de Liège en 1252, et doyen de la cathédrale de 1255 à 1272 (Voy. pl. I, n° 5). Son sceau décanal nous montre saint Lambert debout devant un autel, sur lequel se trouve un calice; deux hommes, l'un placé devant, l'autre, armé d'un casque et d'un bouclier, derrière le saint, le frappent de leur épée. Légende: S. MAGRI E. DE LAG... CANI LEODIE... (3).

Sceau de Franke delle Wege ou de Lowaige, chanoine et doyen de Saint-Lambert de 1274 à 1279, et l'un des principaux conseillers de l'évêque Henri de Gueldre (Voy. pl. I, n° 1). Ce sceau, très finement travaillé, représente saint Lambert agenouillé devant un autel sur lequel se trouve une statue de la Sainte Vierge. Un homme d'armes assis sur le toit, le frappe d'une pique à la tête; un autre, debout derrière le saint, lui enfonce une épée dans le dos. Légende: ... MAGRI FRANCONIS DE LVEGE DECANI LEODIEN. (4).

Sceau de Sclata, chanoine de Saint-Lambert en 1275 et abbé séculier de l'église de Celles, au diocèse de Liège,

(1) *Abbaye du Val-Saint-Lambert*, charte du 26 février 1262, n° 272.

(2) *Collégiale Saint-Denis*, chartes de janvier 1322.

(3) *Abbaye du Val-Saint-Lambert*, charte du 25 octobre 1271, n° 318; collection de sceaux détachés aux archives de l'Etat, à Liège.

(4) *Cathédrale Saint-Lambert*, chartes de janvier 1277 n. st., n° 323; *Collégiale Saint-Denis*, charte du 1^{er} avril 1277 (sceau incomplet); collection de sceaux détachés.



*Sceau aux causes
du chapitre de Saint-Lambert,*
1514.



*Sceau de Jean de Rumigny,
doyen de Saint-Lambert,* 1242.



*Sceau et contre-sceau
de Jean des Canges,
doyen de Saint-Lambert,*
1287.



*Sceau de Marquard,
archidiacre de Liège,*
1250.



*Contre-sceau de l'abbaye
du Val-Saint-Lambert,*
1253.

en 1275 (Voy. pl. I, n° 4). Il est de forme ogivale; au centre, dans un cercle, se trouve saint Lambert à genoux devant un autel; dans le ruban circulaire qui l'entoure on lit l'inscription : HIC EST VERE MARTIR. Au-dessus de ce cercle central, on voit un homme armé d'une longue lance dont il frappe le saint dans le dos. En bas, en dehors du cercle, se lisent les mots S. LAB'T' c'est-à-dire Sanctus Lambertus. Légende entourant tout le sceau : SIGILLVM SCLATTE CANONICI LEODIEN. (1).

Sceau décanal de Jean des Canges, chanoine et official en 1274, doyen de Saint-Lambert de 1284 à 1295 (Voy. pl. II, n° 2). Saint Lambert y est représenté debout dans un oratoire; deux hommes, juchés sur les arcatures qui ornent le sceau, frappent le saint de leurs piques, à la tête. Derrière l'autel, est une image de la Sainte Vierge, plus grande que saint Lambert. Au bas du sceau, sous une arcature, se trouve le doyen Jean des Canges, en oraison. Légende : S. MAGRI JOHIS DE CABIS DECANI LEODIEN.

Ce sceau porte au revers un contre-scel (Voy. pl. II, n° 3), représentant également le martyr de saint Lambert et portant l'inscription : HIC EST VERE MARTIR (2).

Sceau aux causes du chapitre de Saint-Lambert (Voy. pl. II, n° 1). Ce sceau, d'un beau relief, date des premières années du xvi^e siècle; c'est le plus moderne et aussi le plus détaillé des sceaux représentant le martyr de saint Lambert; celui-ci y est dans une chapelle ogivale, devant un autel ayant pour retable le Christ au calvaire. Deux hommes sont placés sur le toit, dont l'un frappe saint

(1) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte de juin 1275, n° 320; Voy. BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. II, pp. 235 et 243.

(2) *Abbaye d'Alne*, charte d'avril 1287 (Archives de l'Etat, à Mons); collection de sceaux détachés, aux archives de l'Etat, à Liège.

Lambert d'une longue pique; de chaque côté de l'évêque se trouvent ses deux neveux Pierre et Andolet, renversés et massacrés par deux assassins. Légende : S. CAPITULI LEO-DIENSIS AD CAUSAS.

Nous trouvons ce sceau, pour la première fois, à une charte du 10 octobre 1514 (1); il continua à servir de sceau aux causes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (2); à cette époque on l'apposait, en hostie, sur les documents dont il affirmait l'authenticité. Lorsqu'il était pendu aux chartes, il était ordinairement muni d'un contre-sceau portant un buste de saint Lambert.

Nous publions encore les sceaux de deux autres dignitaires de la cathédrale Saint-Lambert, savoir celui de *Jean de Rumigny*, doyen de Saint-Lambert en 1242 (Voy. pl. II, n^o 4), représentant un prêtre à l'autel (3) et celui de *Marcuald de Modène*, archidiacre de Liège en 1250 (Voy. pl. II, n^o 6), représentant Notre-Dame et saint Lambert (4).

ED. PONCELET.

17 septembre 1896.

(1) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte, n^o 1114.

(2) *Ibidem*, n^o 1278.

(3) *Ibidem*, n^o 160.

(4) *Ibidem*, n^o 210.

ANALYSE

DU

RECUEIL D'ÉPITAPHES DES LE FORT

TROISIÈME PARTIE (1).

ANVERS.

Notre-Dame.

1301*. Paschase de Deckere, † le 29 juillet 1540 et Justine Gotheins, † le 29 janvier 1556. — Armoiries de la famille de Deckere. (Planche gravée sur cuivre).

Couvent des Capucins.

1302*. Monument des seigneurs de Claris, barons puis comtes de Clermont et sépulture de Roger de Claris, † le 22 septembre 1622 et de Sara Breyel, sa femme, † le 30 novembre 1635. — Armoiries de la famille de Claris Clermont.

Hôpital Sainte-Elisabeth.

1303*. Louis Clarisse (de Claris), † le 26 mars 1594 et Marie le Batteur, sa femme, † le 11 janvier 1586. — Armoiries de ces époux. Sur le premier blason, les armes de Claris sont écartelées avec celles de Vienne. (Voy. ci-dessous, n^o 1306).

(1) Voy. *Bulletin*, t. III, p. 209.

FEDERATION
ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE BELGIQUE

ANNALES
DU
CONGRES DE LIEGE
1968

6 - 12 SEPTEMBRE

QUARANTIEME SESSION

TOME II

Edité par
l'Institut archéologique liégeois
avec l'appui du Ministère de la Culture Française

Publié par les soins de

J. PIEYNS,
Assistant aux Archives de l'Etat

Liège 1971

DEUXIEME SECTION :

LES SCEAUX DU CHARTRIER
DE L'ABBAYE DE SAINT-JACQUES DE LIEGE,
DU XII^e AU XV^e SIECLE

ETUDE ICONOGRAPHIQUE DE QUELQUES SCEAUX
DE TYPE HAGIOLOGIQUE

par

Françoise CLERCX - LEONARD-ETIENNE

On désigne par sceaux de type hagiologique (1), ceux où figure soit un saint personnage, soit une scène pieuse. Dans le chartrier de l'abbaye ce type est le plus fréquent, ce qui est normal, vu l'abondance de sceaux ecclésiastiques. D'une cinquantaine de sceaux de ce type, nous avons choisi les plus intéressants que nous décrivons suivant l'ordre chronologique.

1. Sceau de l'Abbaye de Saint-Jacques de Liège. Fragment de sceau rond plaqué, de cire brunâtre, fort abîmé. (La tache provoquée par le sceau a un diamètre d'environ 70 mm.) La tête et le buste sont à peu près intacts. (charte n° 13, 1112, d'Adélard) (2).



1. J. P. MAN, Manuel de sigillographie française, Paris, Picard, 1912, p. 171.
2. J. S. ANNON, Etude sur le Chartrier et le Domaine de l'Abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015-1209), Paris, « Les Belles Lettres », 1951, pp. 439 et 440, donne l'analyse de la charte et la légende du sceau d'après Van den Berch.

Un personnage nimbé apparaît en buste, tenant un livre dans la main gauche. La tête, encadrée d'une longue chevelure ondulée partagée au milieu du front, se détache sur un grand nimbe bordé d'une cercle de grenetis. Les grands yeux attirent l'attention sur le fin visage triangulaire tout empreint de spiritualité. L'encolure joliment ornée et la belle reliure apportent une note raffinée à l'ensemble. Ce sceau si séduisant malgré un piteux état de conservation appelle, selon nous, des comparaisons avec le retable de Cluny (1), daté d'une quarantaine d'années plus tard. Notre saint a la même figure allongée, les mêmes yeux creusés, la même chevelure que beaucoup d'apôtres du retable. H. Van den Berch qui a vu le sceau au XVII^e siècle (2), en a donné un dessin où le saint lève le bras droit. Ce geste est également celui de certains apôtres du retable. De part et d'autre, on peut constater des similitudes dans les détails, même nimbe, mêmes orfrois bordant l'encolure de la robe, mêmes manches plissées, même reliure pour le livre.

Sur le retable parisien, le Christ porte un nimbe crucifère, ce qui nous amène à déduire que notre personnage est un Saint et non le Christ. Il doit s'agir de Saint Jacques le Majeur, car le sceau date de la dernière année de l'abbatit d'Etienne II le Grand qui s'efforça de confirmer Saint Jacques le Majeur comme patron de l'abbaye (3).

2. Sceau de la collégiale Sainte-Croix à Liège. Conservé très fragmentairement, il est en cire brune, de forme ovale, appendu sur double cordelette de soie. De la légende, on peut encore lire : IS + SIGI.

(charte n° 42 du 2 mars 1258).
Un exemplaire mieux conservé est appendu à une charte de la cathédrale Saint-Lambert (14 juillet 1253) et c'est à partir de celui-là que nous établissons notre description.



1. S. COLLON-GEVAERT, J. LEJEUNE, J. STIENNON, *Art roman dans la vallée de la Meuse aux XI^e et XII^e siècles*, Bruxelles, « L'Arcade », 1962, fig. 4.
2. H. VAN DEN BERCH, *Monumenta Patriae Leodiensis*, fol. 31 v°.
3. J. STIENNON, o. c., pp. 280 à 286. L'Abbaye de Saint-Jacques a atteint à cette époque un haut degré de prospérité matérielle et spirituelle sous l'impulsion de l'abbé Etienne II qui composa des hymnes en l'honneur de Saint Jacques et fit rédiger par ses moines la narration de la translation de ses reliques.

Une femme richement vêtue et nimbée apparaît debout et de face. De la main droite, elle tient une croix et de la gauche, le calice. Des deux mains, elle relève, dans un geste élégant, les pans du grand voile qui est devant elle et dont elle se couvre les mains. L'attitude hiératique, la tête allongée et les broderies de la robe font penser à l'effigie d'une princesse byzantine.

Plusieurs choses nous permettent de l'identifier avec l'Eglise. Tout d'abord, nous pouvons lire sur le fond du sceau des lettres ECCA. D'autre part, Louis Réau (1) mentionne que l'Eglise est représentée le plus souvent sous les traits d'une reine couronnée qui se tient fièrement debout entre la croix sur laquelle elle s'appuie et le calice « rempli du sang rédempteur ». Le sceau liégeois la montre nimbée.

L'Eglise représentée de cette façon apparaît fréquemment dans l'art mosan. Nous citerons l'autel portatif de Stavelot (2) vers 1165, un vitrail de Châlons-sur-Marne, une miniature de l'Abbaye de Saint-Trond (3) (1170-1180), le polyptique-reliquaire de la vraie croix de Floreffe (4) (après 1254).

Un détail retiendra notre attention. A l'exception du polyptique-reliquaire de Floreffe, l'Eglise tient toujours le calice de sa main voilée. Ceci apparaît fréquemment dans d'autres œuvres de l'art mosan, depuis le Christ de la Pala d'Oro d'Aix-la-Chapelle (5) qui tient le livre de sa main voilée. C'est également le cas du Saint Bernard (6) de Notre-Dame de Maastricht, et des Saints personnages figurés au revers du tryptique-reliquaire de la vraie croix de Florenne (7) vers 1200.

Ce sceau est de grande qualité. Le modelé est délicat, les proportions du corps sont justes, le drapé est souple, la robe et la ceinture sont ornées avec raffinement. La composition est harmonieuse. L'artiste a tiré un grand effet décoratif du contraste entre la mince effigie au port altier et le voile souplement déployé en largeur.

3. Sceau de l'Abbaye de Saint-Jacques, conservé fragmentairement, de forme ronde d'environ 60 mm, en cire verte. De la légende entourée de deux cercles de grenetis, on peut encore lire : E: SC...OBI/ LEODI.

(charte n° 47 du 2 octobre 1271 en transfixe du 19 octobre 1269). Le sceau de l'abbaye est appendu à la charte de 1269.

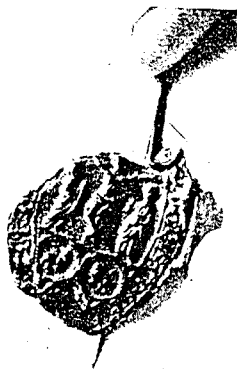
Un saint personnage est représenté en buste, coiffé d'un couvre-chef rappelant la mitre. Il est nimbé. Le visage est allongé et mince et une barbe accentue encore ces caractéristiques. La main droite bénit. Il porte un vêtement à larges manches, orné sur les épaules et la poitrine d'un galon en T, marqué de nombreux plis. Il semble que sous ce vêtement, le saint

1. Louis REAU, *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, P.U.F., 1958, Nouveau Testament, t. II, 2, p. 745.
2. S. COLLON-GEVAERT, J. LEJEUNE, J. STIENNON, o. c., pl. 32, p. 208.
3. Id., *ibid.*, pl. 41, p. 229.
4. Id., *ibid.*, pl. 70, p. 294.
5. Id., *ibid.*, pl. 1, p. 134.
6. Id., *ibid.*, pl. 48, p. 246.
7. Id., *ibid.*, pl. 56, p. 264.

en porte un autre à longues manches collantes, ce qui se voit au bras droit où la manche large retombe, entraînée par le poids du tissu. L'attitude est hiératique, le visage beau et un peu sévère, les doigts sont longs.



4. Sceau du doyen du chapitre de la collégiale Saint-Paul à Liège. Ovale ou en navette, fragment (30 × 25 mm), en cire brune.
(charte n° 54 du 26 septembre 1273).



Le Christ est en croix, les bras légèrement en oblique, la tête un peu inclinée vers la droite, les jambes fléchies, les reins entourés du périzonium noué à sa gauche. A ses côtés, la Vierge et Saint Jean se tiennent debout. La Vierge qui relève un pan de son manteau, tourne la tête vers son fils. Saint Jean, de face, un peu hanché, lève le bras droit en signe d'affliction.

Sous leurs pieds, le bœuf et le lion, symboles de Saint Luc et de Saint Marc, s'inscrivent dans deux cercles. On distingue dans le coin supérieur droit, l'amorce d'un troisième cercle. Ce sceau représente donc la crucifixion à trois personnages, entourée du tétramorphe.

La Vierge et Saint Jean entourant le Christ en croix apparaissent à cette époque sur les trefs ou les jubés des églises (1). Autre élément décoratif du sceau : les symboles des évangélistes. Comme le fait remarquer Louis Réau, les animaux du tétramorphe accompagnent le plus souvent le Christ en gloire ; mais ils entourent parfois le Christ en croix sur certaines couvertures d'évangélistes (2). Tel est le cas, sur un ivoire mosan du XI^e siècle (3). On y voit la même crucifixion à trois personnages, entourée des mêmes symboles.

5. Sceau du Prieur des Croisiers de Liège. Probablement en navette, conservé fragmentairement (35 × 25 mm), en cire brune.
(charte n° 54 du 26 septembre 1273).



Le religieux agenouillé dans la partie droite du sceau est probablement le prieur. Devant lui se trouve le Christ en croix dont on voit le périzonium noué sur le côté gauche. Montrant le Christ, face au prieur, une femme, semble-t-il, est assise. Nous n'avons pu nous procurer de sceau en

1. Louis REAU, o. c., pp. 485 et 486.
2. Id., *ibid.*, p. 487.
3. J. de BORCHGRAVE d'ALTENA, *L'Art mosan*, Bruxelles, Dessart, (1951), fig. 9.

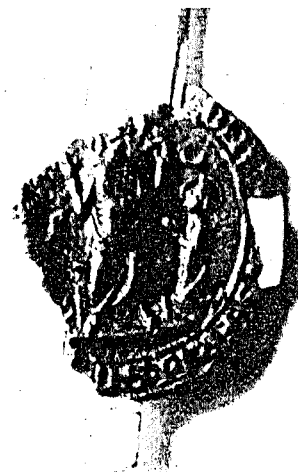
meilleur état, ce qui rend toute interprétation hypothétique, d'autant plus que l'iconographie du Christ en croix ne comporte aucun exemple de ce genre. Il ne doit pas s'agir de la Vierge (1). Peut-être sommes-nous en présence d'un thème iconographique particulier aux Croisiers ? Deux saintes ont fait l'objet de leur vénération : Sainte Hélène et Sainte Odile (2).

Sainte Hélène à côté de la croix, qu'elle montre ou qu'elle tient, était à l'époque où les Croisiers de Liège firent graver leur sceau, un thème iconographique déjà très répandu. L'art byzantin des X^e et XI^e siècles en a donné des exemples (3) et ce thème n'était pas inconnu chez nous, puisque Sainte Hélène figure sur l'un des volets du triptyque de Florennes (4). Au XVII^e siècle, le peintre Bertholet Flémalle reçut commande, des Croisiers de Liège, d'un tableau représentant l'invention de la croix par Sainte Hélène, tableau destiné à orner l'autel de leur église (5). Toutefois, ces éléments ne nous permettent pas de supposer que le sceau des Croisiers de Liège représenterait la mère de Constantin. Pourrait-il s'agir de Sainte Odile ? Cette sainte suscita en cette même fin du XIII^e siècle, dans la ville de Huy, un courant de fervente piété. Les reliques amenées en 1287 à la maison-mère des Croisiers à Huy furent installées en 1292 dans une châsse magnifiquement peinte (6). Malheureusement aucune scène figurant sur cette châsse ne nous éclaire et ne nous permet de penser que notre sceau, antérieur d'une vingtaine d'années à l'installation des reliques de Sainte Odile dans la châsse, représente Jean d'Eppe aux pieds de la Sainte et du Christ.

Cependant H. Van Lieshout (7) a émis l'hypothèse de la présence de Sainte Odile représentée avec le Christ sur le sceau du Prieur Henry de Nimègue, en 1440. Ce sceau serait actuellement placé sous scellés dans la châsse de Sainte Odile à Kolen-Kerniel. Cette hypothèse semble très vraisemblable car en 1439 a eu lieu, à Huy, le grand sermon de Pierre d'Amsterdam, à la gloire de Sainte Odile (8). Dans ce sermon, le prédicateur s'étend longuement sur l'accueil réservé à Sainte Odile par le Christ (9) lors de son arrivée au ciel. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que l'iconographie y fasse allusion. Une chose est cependant bizarre ; aux époques postérieures, les artistes se sont surtout attachés à représenter la translation des reliques

de la Sainte à Huy sans faire allusion à son triomphe céleste. Et le plus souvent, c'est avec Jean d'Eppe qu'elle est représentée, où elle tient plus souvent la bannière des Croisiers que la croix (1).

6. Sceau du Prieur Général ou du Couvent des Croisiers de Huy (2). Fragment de sceau rond où l'on peut encore lire : *fratrum sanctae crucis* (40 × 30 mm), en cire brune. (charte n° 54 du 26 septembre 1273).



Le Christ est assis en majesté, montrant ostensiblement les mains et les pieds meurtris, ce qui indique qu'il est ressuscité (3). Deux personnages agenouillés et mains jointes se tiennent à ses côtés. A droite, le nimbe indique bien qu'il s'agit d'un saint. Un croissant de lune apparaît au-dessus de sa tête. Cette scène est assez difficile à interpréter. Le texte de l'Evangile selon Saint Jean mentionne la course au sépulcre des deux apôtres Pierre et Jean mais ne dit pas que le Christ leur est apparu. Voici le texte (4) :

La course au sépulcre de Pierre et Jean.

1. Louis REAU, o. c., pp. 485 et ss.
 2. *Dictionnaire d'histoire et de Géographie ecclésiastiques*, Paris, Le Touzey et Ané, 1953, fasc. LXXIII, pp. 1042 et ss. La fête de Sainte Odile serait mentionnée pour la première fois officiellement en 1480. Elle fut surtout l'objet de la dévotion des Croisiers aux XVI^e et XVII^e siècles. La translation des reliques par le religieux Jean d'Eppe eut lieu à Huy en 1287.
 3. Jules MAURICE, *Sainte Hélène*, Paris, Laurens, 1930, pp. 12 et ss.
 4. *Art mosan et arts anciens du Pays de Liège*, Exposition internationale, Liège, (Le Grand Liège), 1951, pl. XXVIII.
 5. SAUMERY, *Délices du Pays de Liège*, I, pp. 182-184.
 6. J. STIENNON, *La châsse de Sainte Odile dans « La Peinture vivante »*, t. 3/39, 1965-1966.
 7. H. VAN LIESHOUT, « Rond het reliekschrijn van Sint-Odilia », in *Verzamelde opstellen uitgegeven door den Geschied en oudheidkundigen studiering te Hasselt*, XI (1935), p. 62, n° 35.
 8. A. VAN ASSELDONCK, « De Odilia preek van 1439 te Hoei », *Clair-Lieu*, 1959, p. 26.
 9. *Id.*, *ibid.*, p. 47.

1. A. VAN de PASCH, « Het Klooster Clair-Lieu en zijn prioren generaal, 1210-1796 » dans *Clair-Lieu*, 1959, p. 78, reproduit la belle gravure sur cuivre exécutée au XVII^e siècle par Jo Schoot et Löfflor Junior qui représente en 16 tableaux la translation des reliques de Sainte Odile. — Henri VAN ROOIJEN, *Sinte Odilia. Legende of Historie ?*, Diest, Lichtland, 1946, donne une abondante documentation sur Sainte Odile.
 2. U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, Maredsous, 1928, t. II, 2, p. 416. Pour Dom Berlière qui mentionne ce sceau dans son ouvrage consacré aux Couvents et Abbayes, il s'agirait de part et d'autre du Christ, de Saint Mathieu, patron du couvent, et de Saint Jacques, patron du territoire sur lequel le couvent était établi. En réalité, ce sceau est celui du Prieur Général des Croisiers dont le couvent était établi à Huy et non celui de Liège. Une autre interprétation doit être donnée.
 3. Louis REAU, o. c., p. 557.
 4. Louis REAU, o. c., p. 560.

Evangile selon Saint Jean — « Marie-Madeleine, ayant vu la pierre enlevée de l'entrée du tombeau, courut trouver Simon-Pierre et l'autre disciple que Jésus aimait et elle leur dit : On a enlevé du tombeau le Seigneur et nous ne savons où on l'a mis.

Alors, Pierre sortit avec l'autre disciple et ils coururent tous deux ensemble au tombeau. Mais le plus jeune courut plus vite que Pierre et arriva avant lui ; toutefois, il n'entra point. Pierre qui le suivait vint à son tour et entra dans le tombeau. Il vit le linceul à terre et le suaire, dont on avait couvert la tête de Jésus qui était roulé à part, à une autre place. Alors l'autre disciple (Saint Jean) qui était arrivé le premier au tombeau, y entra aussi et il vit, et il crut. »

Nous sommes peut-être en présence d'un thème propre aux Croisiers car notre sceau est assez proche de celui des Croisiers de Paris, daté de 1475 (1). La forme ronde de ce dernier et son style semblent d'ailleurs antérieurs à cette date. Le Christ sort du tombeau, montrant les plaies de ses mains. Mais contrairement à notre sceau, celui du couvent parisien le représente seul. Il est intéressant de souligner la ressemblance entre les sceaux hutois et parisien.

7. Sceau de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste. De forme ronde, en cire brune.

(charte n° 579 du 19 mars 1382).

Il ne subsiste de ce sceau qu'un minuscule fragment (2), mais un sceau semblable, presque intact, provient du chartrier du Couvent des Dominicains (1281), soit 100 ans avant le sceau du chartrier de Saint-Jacques. Cette institution utilisa donc le même sceau pendant au moins 100 ans. Ce sont des faits semblables qui compliquent la datation d'un sceau et son étude au point de vue artistique.



1. Henri VAN ROOIJEN, *o. c.*, p. 46.

2. Le carton de chartes de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste qui subsiste aux Archives de l'Etat à Liège ne contient aucun sceau de cet hôpital. Nous n'avons trouvé que quelques petits sceaux armoriés très abîmés.

Il s'agit ici de Saint Jean-Baptiste portant sur la poitrine un **agnus dei**, ce qui dans l'art d'Occident, est son attribut. La tête allongée et barbue est celle d'un ascète oriental. Les traits sont aussi caractéristiques de Saint Jean-Baptiste. C'est de la même façon que le saint est représenté sur un sceau daté de 1264 et provenant d'un couvent strasbourgeois (1).

8. Sceau de Thierry, archiprêtre de Liège, qui scelle pour les Hommes de la Chaise-Dieu. C'est un sceau ovale, de cire rouge (50 × 30 mm).

(chartes n° 94 du 19 mars 1303, n° 97 du 10 octobre 1304 et n° 109 du 16 mai 1306).



Le sceau que nous décrivons provient de la charte n° 94.

La Vierge apparaît debout, voilée et nimbée, tenant l'enfant Jésus. également nimbé, sur le bras gauche. Ce geste qui relève un pan du manteau en le marquant de plis anguleux est celui des Vierges gothiques. Cependant, par le hiératisme de l'attitude qui ne cherche à traduire ni la grâce, ni l'affection maternelle, par la fleur de lys symbolique tenue dans la main droite, cette Vierge montre des réminiscences romanes.

La tête de la Vierge est assez grosse par rapport au corps, mais le geste du bras gauche qui relève un pan du manteau en tenant l'enfant est d'un heureux effet.

Contre-sceau rond. De la légende, on peut lire : AVE MARIA. Un animal au bec crochu, sans doute un dragon, tourne la tête, crachant du feu.

1. Ch. WITTMER, *Inventaire des Sceaux des Archives de la Ville de Strasbourg de 1050 à 1300*, Strasbourg, Le Roux, 1946, p. 66.

9. Sceau de l'Archiprêtre de Liège, scellant pour les Hommes de la Chaise-Dieu.

(charte n° 371 du 18 août 1352 en transfixe de deux actes de 1350 et charte n° 379 du 8 mai 1353 en transfixe des 18 novembre 1338 et 5 mars 1351) (1).

L'exemple que nous donnons provient de la charte n° 379. Sceau en navette, de cire brune, cassé aux deux extrémités, de 28 mm de largeur.



Notre-Dame et Saint Lambert, patron de la cathédrale liégeoise, sont représentés debout. La Vierge couronnée tient l'enfant sur le bras gauche et son geste relève un pan de son manteau qui retombe doucement. Saint Lambert apparaît en évêque, coiffé de la mitre, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la main droite. Les deux saintes effigies ne semblent pas nimbées. Ce sceau existe encore à la fin du XVII^e siècle.

Au point de vue artistique, le sceau des archiprêtres est intéressant. On peut rapprocher ces effigies de statues mosanes contemporaines.

1. Le même sceau était appendu aux chartes suivantes :

n° 490 du 17 mars 1368 en transfixe du 4 mars 1368,

n° 552 du 30 mars 1378,

n° 879 du 22 septembre 1412 en transfixe du 12 février 1401. Cette dernière charte mentionne le nom des archiprêtres. Il s'agit pour la charte de 1401 de Rodolphe Dombraïn. Le contre-sceau porte l'écu du religieux qui s'inscrit simplement sans décor supplémentaire dans le champ rond du contre-sceau. La charte de 1412 cite le nom d'Ernest de Vivier. Le contre-sceau porte l'écu de l'archiprêtre entouré d'un polylobe de forme triangulaire très décoratif.

10. Sceau d'Alexandre de Heur, chanoine de Saint-Martin à Liège. Le sceau est conservé fragmentairement (45 × 30 mm) et est en cire brune; la légende a disparu.

(charte n° 543 du 12 mars 1376).



La Vierge est debout, couronnée, tenant l'enfant sur le bras gauche. Un grand nimbe entoure les deux têtes. La tête de la Madone s'incline légèrement vers celle de Jésus, dans un geste naturel. L'attitude est souple, le vêtement est admirablement traité, en une savante juxtaposition de plis obliques et verticaux. Le canon est élancé et l'effet en est encore accentué par les rinceaux et les piliers de l'arcature.

Cette Vierge évoque un peu celle du portail sud de Hal (1) mais elle est plus fine et son attitude est plus naturelle. L'enfant Jésus y est placé un peu plus bas, ce qui donne plus d'harmonie au groupe. La Vierge du sceau d'Alexandre de Heur est d'une qualité exceptionnelle et est peut-être une des plus belles de l'art mosan.

La mère et l'enfant sont placés sous une arcature légèrement surbaissée. Il ne doit pas s'agir d'un baldaquin gothique mais des tours d'une église. Or, à l'époque qui nous occupe, l'église Saint-Martin, suite à l'incendie de 1312, avait été reconstruite depuis environ 100 ans (2). Les éléments d'architecture figurant sur le sceau du chanoine pourraient-ils s'identifier avec l'église Saint-Martin? Il semble que non, car la seule partie de l'édifice qui date du XIV^e siècle est la tour dont la masse carrée n'est pas à rapprocher de l'architecture de notre sceau. Le chœur actuel, reconstruit au XVI^e siècle, a probablement remplacé un chœur roman (3).

Même s'il ne s'agit pas de l'église Saint-Martin, le sceau d'Alexandre de Heur s'orne, non pas du baldaquin traditionnel, mais vraisemblablement d'un chœur d'église.

1. J. de BORCHGRAVE d'ALTENA, *Madones anciennes conservées en Belgique 1025-1425*, Bruxelles, Editions du Cercle d'art, 1943, pl. XXX, date cette Vierge des années 1400.

2. J. LEJEUNE, *Liège et son Pays, Naissance d'une Patrie (XIII^e-XIV^e siècles)*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1948, p. 200, note 147.

3. R. FORGE dans : « *Les feuillets archéologiques du Vieux-Liège* », p. 4.

Les différents types de sceaux de la Cour allodiale rencontrés dans le chartrier de Saint-Jacques.

11. Sceau rond de cire brune, conservé très fragmentairement. Rien ne subsiste de la légende. Sur un exemplaire provenant du chartrier de Saint-Laurent, on peut lire : NSI (1). Le sceau est daté du XIV^e siècle et aurait été perdu après la bataille d'Othée.

(charte n° 869 du 27 septembre 1411 en transfixe du 3 avril 1406).



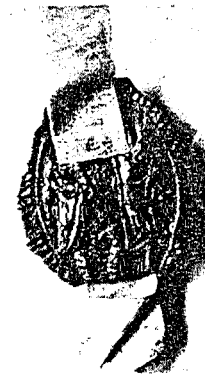
Sur un fond de riceaux, se détache une tête ornée d'un nimbe cruciforme qui évoque celle des Christ en gloire. Devant lui se trouve une aigle aux ailes éployées ayant sa tête tournée à dextre. De part et d'autre de cette tête, se tiennent la Madone et l'enfant ainsi que Saint Lambert revêtu de l'aube, de la chasuble, du rational, de l'amict et de la mitre. Tous deux se penchent dans une attitude gracieuse vers la tête du Christ. Il y a contraste entre cette tête de style roman et les attitudes hanchées de la Vierge et de Saint Lambert.

Accompagnant ce sceau, on trouve celui de l'archiprêtre.

12. Sceau en navette. De cire brune, conservé très fragmentairement.
(charte n° 879 et n° 961).

La tête du Christ occupe la partie supérieure du sceau, mais elle semble de moins bonne qualité que sur le sceau précédent. La Vierge et Saint Lambert sont maintenant l'un à côté de l'autre avec, entre eux, la crosse du saint évêque et un élégant riceau. A leurs pieds, se trouve l'aigle éployée. S'il n'y avait la tête du Christ et l'aigle, le sceau serait très semblable à ceux des archiprêtres.

1. Ed. PONCELET, *Sceaux des Villes, Communes, Echevinages et Juridictions civiles de la Province de Liège*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1923, p. 5



La légende est illisible sur les sceaux de Saint-Jacques. Ed. Poncelet l'énonce comme suit (1) : « SIGILLUM CURIAE ALLÖDIALIUM LEODIENSIIUM ».

Le sceau apparaît pour la première fois en 1409 et serait un des premiers à avoir été renouvelé après la bataille d'Othée (2).

13. Sceau en navette exécuté après le sac de Liège par Charles le Téméraire (3). Légende : SIGILLUM CURIE ALLODIALIUM LEODIENSIIUM.
(charte n° 1386 du XV^e siècle).



Ce sceau est très proche du type précédent, mais construit avec plus de rigueur. La tête du Christ et l'aigle sont plus petits et relégués dans les angles.

1. Id., *ibid.*, p. 91.

2. Id., *ibid.*, p. 91.

3. Ed. PC ELET, *Sceaux des Villes...*, o. c., p. 91.

Edouard Poncelet date du XIV^e siècle le premier sceau de la Cour allodiale (celui qui est appendu à notre charte de 1406). L'auteur signale en outre qu'un acte de 1287, émanant des hommes « d'elle Chise Dieu », mentionne le sceau « de nostre curte » (1). Il a donc dû en exister un antérieur à celui que nous possédons.

Nous avons vu d'autre part qu'au XIV^e siècle (charte n° 192 de 1320), l'archiprêtre seul scelle pour les hommes de la Chaise-Dieu. La première charte de l'abbaye de Saint-Jacques où nous avons trouvé réunis le sceau de la Cour allodiale et celui de l'archiprêtre est la charte n° 869 de 1406. A partir de cette date, toutes les chartes de l'abbaye émanant de la Chaise-Dieu possèdent ou mentionnent les deux sceaux (2). Nous avons encore trouvé ce mode de scellage dans un acte de notaire de 1698 (3).

Ces deux sceaux de la Cour allodiale sont très proches de celui des archiprêtres scellant pour les Hommes de la Chaise-Dieu. Quel type influença l'autre ? Essayons de le déterminer.

Il nous semble qu'à partir de 1409, c'est le sceau des archiprêtres qui influença le sceau de la Cour allodiale. Ce dernier n'accorde plus la première place à la tête du Christ en gloire qui est reléguée dans la partie supérieure du sceau, désormais en navette. La similitude est encore plus frappante avec le sceau de la Cour allodiale refait après le sac de Liège par Charles le Téméraire. Les pieds de la Vierge et de Saint Lambert se posent sur une ligne horizontale comme sur celui des archiprêtres et la tête du Christ est encore reléguée plus haut.

Mais le problème de l'origine des deux types est plus difficile à déterminer.

Nous avons vu qu'au XIII^e et au début du XIV^e siècle, jusque 1323 au moins, les archiprêtres ont un sceau qui paraît leur être personnel et qui représente dans les trois cas que nous avons rencontrés dans le chartier de Saint-Jacques, l'effigie de la Vierge et de l'enfant.

A partir de 1351, les archiprêtres adoptent jusqu'au XVII^e siècle le même type de sceau à l'effigie de la Vierge et de Saint Lambert. Nous ignorons malheureusement ce que représentait le sceau de la Cour allodiale de 1287 (4) annoncé par Ed. Poncelet et le premier sceau connu de cette Cour date de 1405.

Une chose nous paraît possible. A un moment donné, le sceau de la Cour allodiale a été appendu en plus du sceau de l'archiprêtre aux chartes émanant de la Chaise-Dieu et les archiprêtres ont sans doute alors choisi pour leur sceau les effigies de la Vierge et de Saint Lambert qui devaient déjà, nous le supposons, orner un sceau de la Cour allodiale antérieur à celui de 1406.

1. Id., *ibid.*, p. 91.

2. Ces chartes sont :

n° 879 du 22 septembre 1412 en transfixe du 12 février 1401

n° 917 du 6 juin 1414 en transfixe des 28 novembre 1389 et 5 décembre 1389

n° 961 du 22 janvier 1418 en transfixe du 23 avril 1389

n° 962 du 8 février 1418 (le sceau de la Cour allodiale a disparu mais il est mentionné)

n° 996 du 10 février 1422 (le sceau de la Cour allodiale a disparu mais il est mentionné).

3. Notaire Schepers (n° 3616 fol. 6).

4. Ed. PONCELET, *Sceaux des Villes...*, o. c., p. 91.

CONCLUSIONS. VALEUR ARTISTIQUE DES SCEAUX

Rattacher un sceau à un courant artistique n'est pas une chose facile. Sa date est une référence dangereuse. Précieuse dans le cas des sceaux de particuliers, elle peut être une source d'erreurs dans le cas des sceaux d'institutions qui gardent parfois le même sceau pendant plusieurs siècles. Tel est le cas du sceau de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste (fig. 7).

D'autre part, un sceau, tout en étant d'excellente qualité et composé avec bonheur, ne peut être pour cela qualifié d'œuvre d'art et peut être davantage un bon travail artisanal. Le style peut être alors bâtarisé et il faut recourir à des critères iconographiques pour le dater approximativement.

Autre difficulté, il semble que certaines institutions, lorsqu'elles créent un nouveau sceau, gardent des réminiscences du sceau antérieur auxquelles elles ajoutent des éléments nouveaux. Ce serait peut-être le cas du sceau de la Cour allodiale de Liège. Le premier sceau qui nous soit parvenu est rond et fait apparaître la tête du Christ en gloire portant le nimbe crucifère selon l'habitude romane. Sur les côtés, la Vierge et Saint Lambert ont les attitudes hanchées et les vêtements drapés des œuvres gothiques mosanes. Ce Christ en gloire provient peut-être du sceau aujourd'hui disparu, cité dans un acte de 1287 provenant du Val-Benoît (1).

Heureusement, l'histoire de la sigillographie liégeoise commence sous d'heureux auspices. Dès le XII^e siècle apparaissent des sceaux de valeur dont la date et l'attribution sont certaines. Rappelons le remarquable sceau, malheureusement si mutilé, de l'abbaye de Saint-Jacques lors de l'abbatiate d'Etienne II le Grand.

Dans la cité liégeoise, aux XII^e et XIII^e siècles, les institutions rivalisent à qui créera le sceau le plus beau. Citons comme exemple la collégiale Sainte-Croix qui a choisi la représentation de l'Eglise, avec ses attributs caractéristiques, la croix et le calice. Elle a le port royal et hiératique que l'art mosan lui prête traditionnellement. La douceur du modelé et l'arabesque de la draperie donnent à l'ensemble un équilibre parfait.

Les collégiales Saint-Jean et Saint-Denis ont eu, à la même époque, des sceaux tout aussi remarquables.

Sur le plan iconographique, la seconde moitié du XIII^e siècle amène une série d'innovations. L'introduction de la forme en navette de même que l'apparition d'éléments architecturaux marquent le passage vers le gothique.

Une même évolution se constate dans l'esprit du décor. Le type hagiologique évolue dans un sens plus narratif.

A la figure du Saint glorieux, succède celle du Saint mêlé aux épisodes de sa vie. L'effigie de la Vierge triomphe. Nous en avons trouvé une vingtaine de représentations.

La Vierge du sceau de l'archiprêtre Thierry, en 1303, est debout, tenant l'enfant sur le bras gauche. Ce geste qui relève un pan du manteau en le marquant de plis anguleux est celui des Vierges gothiques. Cependant, par le hiératisme de l'attitude, qui ne cherche à traduire ni la grâce ni

1. Ed. PONCELET, *Sceaux des Villes...*, o. c., p. 91.

l'affection maternelle, par la fleur de lys symbolique tenue dans la main droite, cette Vierge montre des réminiscences romanes.

Par la suite, les Vierges sont hanchées et l'orfèvre cherche surtout à traduire la grâce.

La plus belle est certes celle du chanoine de Saint-Martin en 1376. La beauté de la composition, la noblesse de l'attitude, la souplesse du drapé donnent à cette Vierge un beauté rarement atteinte dans l'art.

On évoque les épisodes de la vie de Marie. Aux côtés de son fils crucifié, elle couvre son visage d'un pan de son manteau (fig. 4). Nous avons aussi rencontré le thème de l'Annonciation et celui du Couronnement.

Ainsi, la Vierge apparaît dans les sceaux du chartrier de Saint-Jacques selon l'esprit de l'art gothique. « De l'Annonciation au Couronnement, elle conserve le privilège de la grâce qu'elle tient de son argile humaine (1). »

Aux XIV^e et XV^e siècles, le type hagiologique est de moins en moins utilisé seul. Les effigies, armoiries et emblèmes s'ajoutent aux scènes pieuses pour créer des sceaux richement élaborés.

Le décor envahissant, en reléguant souvent la figure humaine au second plan a remplacé l'intensité spirituelle qui émanait des sceaux mosans.

1. H. FOCILLON, *Art d'occident*, tome 2. *Le moyen âge gothique*, Paris, Armand Colin, (1938), p. 165.

CINQUIEME SECTION :

LE COMTE

FRANÇOIS-MAXIMILIEN d'ASPREMONT LYNDEN

UNE ATTACHANTE ET NOBLE FIGURE

DE L'ANCIEN REGIME

par

Jacques-Henry de la CROIX

Les notes et les nombreux documents, qu'il a laissés sur sa longue et difficile carrière, révèlent la forte et attachante personnalité de ce grand serviteur de l'Etat liégeois dans cette période particulièrement difficile de la fin de l'ancien régime et de la révolution liégeoise de 1789.

Issu d'une famille traditionnellement au service de la chose publique et de l'Empire, esprit idéaliste et généreux, ouvert au progrès, épris d'équité, il luttera, sans jamais se décourager, pour le redressement des abus qui dégradent toutes les institutions et agira de toute son influence au sein de l'Etat noble pour tenter d'obtenir du pouvoir princier qu'il abandonne sa politique aveuglément rétrograde et rétablisse les droits et libertés de l'antique constitution liégeoise.

Ce fut en vain, et quand la révolution aura éclaté, il restera au pays pour défendre et maintenir les institutions tant pour servir sa patrie que pour la protéger contre les ingérences étrangères quelles qu'elles soient.

Son attitude ne changera point durant les décevantes restaurations épiscopales, mais s'il a toujours réclamé le redressement des légitimes griefs de la nation liégeoise, il ne peut se rallier à ceux qui veulent s'appuyer sur la France en faisant l'abandon de l'indépendance nationale pour atteindre à la réalisation de leurs visées politiques.

Quand les troupes de la République envahiront, en 1794, le territoire de la Principauté de Liège, il prendra le chemin de l'exil, mais un an se sera à peine écoulé, aussitôt la furie révolutionnaire apaisée, ce seront les habitants de son ancienne seigneurie de Barvaux qui réclameront des autorités nouvelles le retour de celui qu'ils ne craignent pas d'appeler leur bienfaiteur et l'on verra d'anciens subordonnés, ralliés à l'ordre nouveau, entreprendre les démarches nécessaires à son retour et à sa réintégration dans ses biens.

Paru dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXXII, p. 97-152, Liège, 1969-1